

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES ANNUELS)

CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT

Société anonyme au capital de 1 310 057 039,52 euros.

Siège social : 26/28, rue de Madrid, 75008 Paris.

R.C.S. Paris B 379 502 644.

Exercice social du 01/01/2011 au 31/12/2011.

Comptes annuels approuvés par décisions de l'AGO du 29 juin 2012.

A. — Comptes sociaux au 31 décembre 2011.

I. – Bilan

(En euros.)

Actif	Note	31/12/11	31/12/10
Caisse, banques centrales, CCP		0	0
Effets publics et valeurs assimilées		0	0
Créances sur les établissements de crédits	1	2 134 578 143	2 034 681 156
Opérations avec la clientèle		76 221 340	76 202 492
Obligations et autres titres à revenu fixe	2	109 133 712	103 204 419
Actions et autres titres à revenu variable	2	0	0
Participations et autres titres détenus à L.T	3	1 272 620	1 272 605
Parts dans les entreprises liées	3	1 124 414 970	1 124 696 527
Immobilisations incorporelles	3	0	0
Immobilisations corporelles	3	36 035	36 035
Autres actifs	4	15 690 681	12 587 835
Comptes de régularisation	5	3 490 631	3 265 034
Total actif		3 464 838 133	3 355 946 104

Contre-valeur euros des actifs en devise.

Passif	Note	31/12/11	31/12/10
Dettes envers établissements de crédit	1	2 026 479 896	1 909 143 662
Opérations avec la clientèle		231 947	231 947
Dettes représentées par un titre		0	0
Autres passifs	6	11 641 967	18 604 495
Comptes de régularisation	5	10 839 500	8 855 906
Provisions	7	10 136 635	10 368 824
Dettes subordonnées		0	0
Fonds pour risques bancaires généraux		0	0
Capitaux propres hors FRBG	8	1 405 508 188	1 408 741 269
Capital souscrit		1 310 057 039	1 310 057 039
Primes d'émission		0	0
Réserves		59 141 828	56 460 999

Provisions réglementées et subventions d'investissement		0	0
Report à nouveau		0	0
Résultat de l'exercice		36 309 321	42 223 231
Total passif		3 464 838 133	3 355 946 104

Hors bilan.

	Note	31/12/11	31/12/10
Engagements donnés :			
Engagements financement donnés	10		
Engagements garantie donnés	10	170 491 820	220 700 000
Engagements s/titres donnés			
Engagements reçus :			
Engagements financement reçus		0	0
Engagements garantie reçus			
Engagements s/titres reçus		12 000 000	12 000 000

II. – Compte de résultat.

(En euros.)

	Note	31/12/11	31/12/10
+ Intérêts et produits assimilés	12	31 747 335	30 046 894
– Intérêts et charges assimilées	13	– 29 510 247	– 16 330 438
+ Revenus des titres à revenu variable	14	43 571 404	40 532 279
+ Commissions (produits)	15	0	0
– Commissions (charges)	16	– 456 798	– 242
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	17	– 47 067	112 312
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	18	– 150 096	0
+ Autres produits d'exploitation bancaire	19	793	2 374
– Autres charges d'exploitation bancaire	20	0	0
Produit net bancaire		45 155 324	54 363 179
– Charges générales d'exploitation	21	– 12 501 415	– 9 506 459
– Dotations aux amortissements et dépréciation sur immobilisations incorporelles et corporelles		0	0
Résultat brut d'exploitation		32 653 909	44 856 720
+/- Coût du risque		0	0
Résultat d'exploitation		32 653 909	44 856 720
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	22	2 183 427	– 2 872 824
Résultat courant avant impôts		34 837 336	41 983 896
+/- Résultat exceptionnel		0	0
– Impôt sur les bénéfices	23	1 471 985	239 335
+/- Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées		0	0
Résultat Net		36 309 321	42 223 231

III. – Annexe aux comptes sociaux.

Le résultat comptable au 31 Décembre 2011 est un bénéfice de 36 309 321 euros.

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Note 1. – Faits marquants de la période et événements postérieurs à la clôture.

1.1. Faits marquants de la période. — CIFD ne détient, comme pour l'exercice 2010, aucun actif relatif au marché américain des « subprime », ni d'actif garanti par une agence américaine de rehaussement de crédit ni n'a réalisé d'opération avec le groupe du courtier Bernard Madoff. Par ailleurs, au niveau social, la Caisse Centrale n'a aucune exposition sur ces marchés.

Au cours de l'année 2011, l'activité de Changement a été marquée par les événements suivants :

- Comptabilisation d'une somme de 43 571 404 euros au titre des dividendes provenant de ses filiales.
- Distribution de Dividendes pour 39 542 404 euros aux Actionnaires.
- Variation des participations :
 - cession des titres AERIOS COMPAGNIE DE CONSEIL EN FINANCEMENT d'un nominal de 1 million d'euros pour un montant de 586 000 d'euros à la BANQUE PATRIMOINE ET IMMOBILIER, en date du 07 avril 2011. Cette participation ainsi que la situation nette négative pour 4 110 560 euros étaient provisionnées au 31 décembre 2010. Ces provisions ont été reprises durant l'exercice 2011.
 - la Financière Régionale de Crédit Immobilier de Bretagne a absorbé le Crédit Immobilier de France Bretagne Atlantique en date du 08 avril 2011 avec effet rétroactif au 01 janvier 2011.
- Nouveaux prêts accordés :
 - à CIF Euromortgage pour 155 M€ de Prêts à terme
 - à BPI pour 34,70 M€ de Prêts à terme
- Nouveaux emprunts octroyés par la 3CIF pour 155 M€ à Euribor 3 mois + marge de 10 PB.
- Continuité de l'autorisation de découvert avec la 3CIF, mise en place en 2007, sans limitation de montant (contrat Evergreen) pour répondre aux besoins de refinancement de CIFD.
- Changement de périmètre pour l'intégration fiscale : CIFD, 3 CIF, CIF Euromortgage, Banque Patrimoine Immobilier et SCI 26-28 rue de Madrid. En effet après l'achat de AERIOS par la BANQUE PATRIMOINE ET IMMOBILIER, cette dernière a procédé à la dissolution de AERIOS en date du 26 avril 2011.
- Dans le cadre de l'acte de cession des titres AERIOS, CIFD s'est engagé à couvrir la dépréciation de la survaleur, au cours des exercices 2011, 2012 et 2013 et ceci dans la limite de 50 %, soit pour 2,349 millions d'euros. Au 31 décembre 2011, CIFD a comptabilisé une commission d'engagement de garantie pour 456 514 euros.
- A la demande expresse de CIFD, SOFIAP a déployé un effort commercial important pour regagner sa clientèle de cheminots. Une étude a été menée pour valoriser les charges supplémentaires engendrées par ce développement en 2011. L'estimation que CIFD sera amenée à prendre en charge pour compenser en partie les coûts supplémentaires de SOFIAP, a été comptabilisée pour un montant de 705 680 euros.

1.2. Événements postérieurs à la clôture. — En raison des éléments ci-dessous relatés, les deux organes dédiés au refinancement de CIFD, 3CIF et CIF Euromortgage, n'ont pas pu arrêter leurs comptes avant le 30 avril 2012 et l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) a décidé à titre conservatoire une suspension de la cotation de leurs titres dans l'attente d'un communiqué de ces sociétés, mesure levée le 23 mai 2012.

Moody's a annoncé le 15 février 2012 qu'elle mettait en revue la notation de la 3CIF avec une dégradation pouvant aller jusqu'à quatre crans. Compte-tenu du rôle fondamental joué par la 3CIF dans le refinancement et les équilibres de trésorerie du groupe Crédit immobilier de France, c'est l'activité de ce dernier qui serait fortement impactée.

Ceci est susceptible de remettre en cause le modèle économique du CIF reposant, en l'absence de dépôts, sur un financement de marché tributaire de la qualité de sa notation.

Bien que doté d'un ratio de solvabilité de 14,7 % au 31 décembre 2011, le groupe CIF entend tirer toutes les conséquences de cette remise en cause de son modèle économique. Le Conseil d'Administration de CIFD a donc décidé de faire évoluer l'exercice de son activité vers un cadre garantissant sa pérennité, en retenant de façon prioritaire la solution d'un adossement à un autre établissement, ou toute autre solution permettant d'assurer une poursuite d'activité pérenne.

Dans ce cadre, le groupe a mandaté une banque-conseil pour l'assister dans la recherche d'une solution.

Les prévisions du groupe à fin 2012 font apparaître que le CIF dispose d'un collatéral suffisant à apporter en garantie aux banques centrales pour assurer sa liquidité et faire face à ses engagements externes.

Les autorités publiques ont manifesté l'extrême attention qu'elles portent à la construction de cette solution pérenne.

Les agences de notation ont analysé très attentivement la probabilité d'un soutien public qu'elles ont estimée extrêmement élevée, l'agence Fitch modifiant le 11 mai 2012 de négative à stable sa perspective, et l'agence Moody's rehaussant très significativement la note de soutien étatique (17 mai 2012). En conséquence, elles n'ont pas modifié les notes de long terme et de court terme de la 3CIF et ont ainsi donné les délais nécessaires à la mise en place d'une solution susceptible de sécuriser la poursuite de l'activité du groupe Crédit immobilier de France.

Le groupe Crédit immobilier de France considère que la poursuite de ses activités reste subordonnée à la mise en place d'une solution pérenne. Compte tenu de l'ensemble des éléments à sa disposition, le groupe considère que les conditions sont réunies pour qu'une telle solution pérenne puisse se concrétiser.

Note 2. – Principes et méthodes de présentation.

2.1. Continuité de l'exploitation. — Bien que doté d'un ratio de solvabilité de 14,7 % au 31 décembre 2011, le groupe CIF entend tirer toutes les conséquences de la remise en cause de son modèle économique par les agences de notation. Le Conseil d'Administration de CIFD a donc décidé de faire évoluer l'exercice de son activité vers un cadre garantissant sa pérennité, en retenant de façon prioritaire la solution d'un adossement à un autre établissement, ou toute autre solution permettant d'assurer une poursuite d'activité pérenne.

Les prévisions du groupe à fin 2012 font apparaître que le groupe CIF dispose d'un collatéral suffisant à apporter en garantie aux banques centrales pour assurer sa liquidité et faire face à ses engagements externes.

Les autorités publiques ont manifesté l'extrême attention qu'elles portent à la construction de cette solution pérenne.

Les agences de notation ont analysé très attentivement la probabilité d'un soutien public qu'elles ont estimée extrêmement élevée, l'agence Fitch modifiant le 11 mai 2012 de négative à stable sa perspective, et l'agence Moody's rehaussant très significativement la note de soutien étatique (17 mai 2012). En conséquence, elles n'ont pas modifié les notes de long terme et de court terme de la 3CIF, et ont ainsi donné les délais nécessaires à la mise en place d'une solution susceptible de sécuriser la poursuite de l'activité du groupe Crédit immobilier de France.

Le groupe CIF considère que la poursuite de ses activités reste subordonnée à la mise en place d'une solution pérenne. Compte tenu de l'ensemble des éléments à sa disposition, le groupe considère que les conditions sont réunies pour qu'une telle solution pérenne puisse se concrétiser. La société estime que la convention comptable de continuité d'exploitation est justifiée au 31 décembre 2011.

2.2. Présentation des comptes. — Les états financiers sont présentés en euros avec un comparatif au 31/12/2010.

2.3. Notes aux États financiers. — Les données chiffrées mentionnées dans les notes sont exprimées en euros (sauf mention particulière).

Note 3. – Principes comptables et méthodes d'évaluation.

1.1. Créances sur les établissements de crédit et la clientèle. — Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances, y compris les créances subordonnées, détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre.

Elles comprennent également les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme.

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de ceux qui sont matérialisées par un titre, les valeurs reçues en pension, quelle que soit la nature de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes débiteurs de la clientèle et autres crédits.

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus et non échus.

Les prêts consentis signés mais non encore versés sont enregistrés en hors bilan dans la catégorie : engagements de financement.

Le règlement 2002-03 du CRC (et l'avis 2002-04 du CNC), relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF, est appliqué chez CIFD depuis le 1er janvier 2003.

Ce texte conduit, à l'intérieur du poste « Créances sur la clientèle » à présenter sur une ligne spécifique les encours restructurés à des conditions hors marché d'une part, et à déclasser les encours douteux présentant un risque avéré, présumé par une ancienneté de plus d'un an, en encours douteux compromis d'autre part. CIFD n'a aucun encours relevant de ce règlement.

1.2. Natures de dépréciations et provisions.

A) Dépréciations individualisées :

— Dépréciations en capital : Lorsqu'il survient un risque de non recouvrement partiel ou total des créances, ou de non tenue des engagements des débiteurs, des dépréciations sont dotées au compte de résultat, au poste : Coût du risque.

Ces dépréciations sont déterminées sur la base d'examen réguliers, dossier par dossier, et en tenant compte de l'analyse du risque et des garanties disponibles.

— Dépréciations des intérêts :

– Une dépréciation est constituée en minoration des comptes d'intérêts à hauteur des intérêts courus et échus des prêts faisant l'objet d'une procédure judiciaire. Si ces intérêts viennent à être payés, ils sont enregistrés dans cette rubrique lors de leur encaissement.

– Les intérêts concernant des clients pour lesquels des échéances restent impayées pendant plus de trois mois ou le cas échéant six pour l'immobilier sont dépréciés pour leur totalité en minoration des comptes d'intérêts dans lesquels ils ont été enregistrés initialement.

– Par contagion, l'encours en capital de ces clients est classé en créances douteuses même si l'analyse du risque ne conduit pas à déprécier le risque en capital.

Le règlement 2002-03 du CRC modifié par le règlement 2005-03, qui impose le calcul actuariel des dépréciations pour risques de crédits avérés est appliqué depuis le 1er janvier 2005. Par ailleurs, dans un but d'harmonisation entre les normes françaises et les normes IFRS, le groupe CIFD a choisi de comptabiliser les intérêts sur encours douteux compromis dès l'exercice 2005.

B) Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG) : Aucun FRBG n'a été constaté dans les comptes.

C) Provision retraite : Une provision est constituée pour couvrir les charges liées aux indemnités de départ en retraite du personnel. Au 31/12/11, cette provision s'élève à 1 676 242 euros.

1.3. Portefeuille-titres. — Selon les dispositions du règlement CRC n° 00-02, les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de transaction, titres de placement, titres de l'activité de portefeuille, titres d'investissement, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées.

Les règles comptables sont applicables quel que soit le support juridique utilisé (action, obligation, bon du Trésor, certificat de dépôt, billet à ordre négociable, titre de créance négociable, etc. ...) et sont fonction de la finalité des opérations.

CIFD détient des portefeuilles de titres de placement et de participation dont les règles comptables sont :

— Titres de placement : Ces titres sont acquis avec une intention de détention supérieure à 6 mois ; ils sont évalués individuellement à la clôture de l'exercice au plus bas du coût d'acquisition ou de la valeur estimative. Les moins-values latentes sont constatées par voie de dépréciations, tandis que les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. L'écart éventuel entre le prix d'acquisition, coupons courus exclus, et la valeur de remboursement est enregistrée en résultat au prorata de la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement.

Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique : Revenus des titres à revenu variable.

Le prix de revient des titres de placement cédés est calculé selon la méthode « premier entré, premier sorti ».

Les plus-values et moins-values de cession, de même que les dépréciations de titres dotées ou reprises sont enregistrées dans la rubrique : Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés.

Les transferts d'une catégorie de portefeuille à l'autre, à la suite d'une modification de l'intention de détention, s'opèrent au prix de marché du jour du transfert.

Dans cette rubrique sont classés les titres subordonnés à durée indéterminée émis par la Financière Sud Rhône Alpes Auvergne.

— Titres de participation et parts dans les entreprises liées : L'actif net comptable de CIFD est constitué pour l'essentiel des titres des sociétés du groupe Crédit immobilier de France qu'elle contrôle ; ils figurent au bilan pour leur coût historique d'acquisition, tel que détaillé dans le tableau des filiales et participations des états financiers. Le Conseil d'administration de CIFD a décidé, compte tenu des événements évoqués supra de rechercher une solution destinée à pérenniser l'activité du groupe, l'hypothèse principale étant celle d'un adossement à un établissement ou toute autre solution capable de permettre au Crédit immobilier de France d'assurer une poursuite d'activité pérenne. Un mandat a été octroyé à cet effet à une banque-conseil de premier plan, HSBC, avec pour objectif en cas de cession d'obtenir un prix au moins égal à la valeur nette comptable du groupe.

A la date d'arrêté des comptes, si des contacts ont eu lieu et des partenaires sollicités par la banque-conseil, il n'y a pas encore eu d'entrée en négociation avec une tierce partie. Ainsi, compte tenu de l'absence de visibilité existant actuellement sur les modalités d'adossement, il existe une incertitude sur le besoin de constater ou non une dépréciation de ces titres, qui ont été maintenus à leur valeur historique, et sur le montant de cette éventuelle dépréciation.

Les titres de participation sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'usage.

La valeur d'usage des titres cotés est principalement déterminée en fonction d'une valeur de marché plus proche de la date de clôture lorsque la baisse de la valeur du titre est jugée durable.

La valeur d'usage des titres non cotés est estimée en fonction de la situation nette à la date de clôture des entités dont CIFD détient des titres, au 31 décembre 2011, le stock des provisions est le suivant :

	Provision titres	Provision risques
GIE CIF SERVICES	- 400,00	- 611 331,04
SNC L'INFORMATIQUE POUR LES PRETS	- 4 999 000,00	- 6 705 788,50
GIE I-CIF	- 2 309 000,00	- 1 036 660,70
AERIOS	0,00	0,00
SCI 26-28 Rue de Madrid	0,00	0,00
	- 7 308 400,00	- 8 353 780,24

Les plus ou moins-values de cession, et les mouvements de dépréciation, sont enregistrés au compte de résultat dans la rubrique : Gains nets sur actifs immobilisés.

Les dividendes sont enregistrés dans la rubrique : Revenus des titres à revenu variable.

1.4. Immobilisations et charges différées & à étaler. — En application du règlement 2002-10 du CRC relatif au traitement de l'amortissement et de la dépréciation des actifs modifié par le règlement CRC 2003-07 et le règlement CRC 2004-06, au 1er janvier 2005, le groupe CIFD a opté pour la méthode du coût amorti et la comptabilisation de ses immeubles par composants. Les amortissements sont calculés sur la durée d'utilité des immobilisations.

Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition T.V.A. non récupérable incluse.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire et sur les durées suivantes :

Matériel de bureau	5 ans
Outillage	10 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel de transport	5 ans
Mobilier (sauf meubles anciens)	10 ans
Mobilier : meubles anciens	non amortissable

Oeuvres d'art	non amortissable
Agencements de locaux	10 ans
Installations téléphoniques	5 ans
Installations générales techniques	15 ans
Agencement salles de coffre	20 ans

Lorsque la réglementation fiscale autorise la prise en compte d'un calendrier d'amortissement plus rapide que la durée probable d'utilisation retenue pour le calcul des dotations aux amortissements en comptabilité, CIFD enregistre l'excédent d'amortissement entre la méthode fiscale et la méthode comptable en provisions réglementées - amortissements dérogatoires.

L'avis N°2004-15 du CNC relatif au traitement des charges différées ou à étaler est appliqué depuis le 1er janvier 2005.

1.5. Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle. — Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Ces dettes intègrent les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

1.6. Instruments financiers à terme. — Le montant notionnel de ces instruments est inscrit au hors bilan à des fins de suivis interne et réglementaire mais ne figure pas parmi les engagements de hors bilan publiés.

Les charges et produits sur instruments financiers à terme sont constatés en compte de résultat sur la ligne « Intérêts et produits assimilés » ou « Intérêts et charges assimilés ».

Conformément au règlement n°2004-16 du CRC relatif aux informations à fournir sur la juste valeur des instruments financiers, CIFD a indiqué au niveau de ses annexes et pour chaque catégorie d'instruments, les plus ou moins-values latentes au 31/12/2011.

1.7. Impôt sur les sociétés. — Le taux normal de l'impôt sur les bénéfices est de 33 1/3 %, les plus-values à long terme étant imposées à 15 %. Les plus et moins-values réalisées sur les titres en portefeuille sont soumises au régime d'imposition de droit commun, soit 33 1/3 %, excepté celles réalisées sur les titres de participation qui bénéficient du régime des plus-values à long terme.

Une contribution de 3,3 % a été instituée sur les résultats des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2000.

Instaurée par la quatrième loi de finance rectificative pour 2011, CIFD est assujettie à la contribution exceptionnelle et temporaire de 5 % en tant que société tête de groupe d'intégration fiscale, ayant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros.

La société Crédit Immobilier de France Développement a tenu compte de ces contributions pour déterminer l'impôt courant dû au titre de chacune des périodes.

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges.

Dans le cadre de la Convention d'Intégration Fiscale entre CIFD, la SCI 26-28 rue de Madrid, 3 CIF, CEM Euromortgage et Banque Patrimoine et Immobilier, CIFD comptabilise d'une part, la dette globale du Groupe et d'autre part, les créances éventuellement sur ses filiales, représentant leur quote-part d'impôt définie dans la Convention.

Note 4. – Solidarité financière du groupe CIFD.

Dans le cadre du contrat de solidarité financière du groupe Crédit Immobilier de France, CIFD s'est engagée à répondre à toute demande du Gouverneur de la Banque de France, de fournir à ses filiales financières le soutien financier nécessaire, afin de garantir la liquidité et la solvabilité de celles-ci.

Dans ce but, chacune des filiales, à l'exclusion de CIF Euromortgage, s'est elle-même engagée à répondre à première demande de CIFD, dans la limite de ses fonds propres, à tout appel de fonds nécessaire, destiné à préserver la liquidité et/ou la solvabilité d'une entité du groupe.

Note 5. – Annexe Chiffrée.

1. Créances et dettes sur établissements de crédit :

Actif	31/12/11	31/12/10	Passif	31/12/11	31/12/10
Créances à vue	162 882 827	161 888 861	Dettes à vue	0	0
Comptes ordinaires	162 882 827	161 888 861	Comptes ordinaires		
Prêts et pension au jour le jour	0	0	Emprunts au jour le jour	0	0
Titres reçus en pension livrée	0	0	Titres donnés en pension livrée	0	0
Créances à terme	1 971 695 316	1 872 792 295	Dettes à terme	2 026 479 896	1 909 143 662
Prêts à terme	1 104 482 943	918 581 307	Emprunts à terme	2 026 479 896	1 909 143 662
Titres reçus en pension livrée	0	0	Titres donnés en pension livrée	0	0

Prêts participatifs (1)	278 575 247	357 059 725		0	0
Autres prêts subordonnés (1)	588 637 126	597 151 264		0	0
Total	2 134 578 143	2 034 681 156	Total	2 026 479 896	1 909 143 662
Dont créances rattachées	5 458 779	12 584 808	Dont dettes rattachées	5 979 896	3 343 662

(1) Détail des prêts participatifs et prêts subordonnés

(1) CIF Centre Est	3 048 980,35	
CIF Centre Ouest	4 116 123,47	
CIF Nord	0,00	
CIF Ouest	526 266,00	
CIF Ouest	100 000 000,00	Euribor 3 mois +30 pb
CIF Ouest	0,00	Taux d'intérêt progressif en fonction de l'amélioration du coefficient d'exploitation
CIF Euromortgage	570 000 000,00	Euribor 3 mois + 10 pb
BPI	175 000 000,00	Euribor 3 mois + marge participative pour respecter un coefficient d'exploitation de 76 %
Caution Mutuelle	12 400 000,00	Euribor 3 mois + 50 pb
	865 091 369,82	

2. Ventilation du portefeuille titres :

	Effets publics & valeurs assimilées	Obligations & autres titres à revenu fixe	Actions & autres titres à revenu variable	Total
Titres de transaction	0	0	0	0
Titres de placement	0	109 133 712	0	109 133 712
Titres d'investissement	0	0	0	0
Titres de l'activité de portefeuille	0	0	0	0
Total	0	109 133 712	0	109 133 712
Dont créances rattachées	0	372 513	0	372 513
Dont titres prêtés	0	0	0	0
Dont titres cotés (*)		98 100 000	0	
Dont titres émis par des organismes publics	0	0		
Dont titres participatifs		0		
Dont autres titres subordonnés		10 839 125		

(*) Valeur nette hors créances rattachées.

— Informations diverses sur titres :

	Placement	Investissement	T.A.P.
Différence entre prix d'acquisition et prix de remboursement	0	0	
Positive	0	0	
Négative	27 829	0	
Titres vendus avant leur échéance		0	
Plus-values latentes	0		0
Moins-values latentes provisionnées	150 096		0

3.1. Actif immobilisé :

	Montant brut 31/12/10	Acquisitions transfert	Cessions ou remboursements	Transfert	Montant brut 31/12/11	Provisions amortissement	Montant net 31/12/11	Dont titres cotés (*)
Participations et autres titres	1 272 605	15	0		1 272 620		1 272 620	

Titres de participation et parts sur entreprises liées	1 132 723 584	0	– 1 000 214		1 131 723 370	– 7 308 400	1 124 414 970	
Immobilisations incorporelles	0				0	0	0	
Immobilisations corporelles	36 035	0			36 035	0	36 035	
Avances aux SCI	0		0		0	0	0	
Créances douteuses	0				0	0	0	
Total	1 134 032 224	15	– 1 000 214	0	1 133 032 025	– 7 308 400	1 125 723 625	0

(*) Valeur nette hors créances rattachées.

Immobilisations corporelles :

	Montant brut	Provisions & amort.	Montant net
Agencements et installations			
Matériel de Bureau et informatique			
Mobilier de bureau			
Matériel de transport			
Autres immobilisations corporelles	36 035	0	36 035
Total	36 035	0	36 035

3.2. Filiales et participations :

Dénomination	Norme juridique	Siège social	N° Siren	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat	% détenu	Valeur brute	Valeur nette	Prêts et avances consentis au 31/12/11	PNB ou C.A.	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés ou en cours d'encaissement en 2011	Ecart de réévaluation	Dépréciations sur prêts et avances provision pour risques & Charges	Datede clôture
A.1 Filiales et participations (+ 50 %)															
CIF SUD OUEST	SA	11 COURS DU 30 JUILLET 33000 BORDEAUX	391761137	212 566 743	61 435 526	51,00 %	114 638 792	114 638 792		55 632 185	12 286 761	2 976 469			31/12/10
FIN REG DE CI DE BRETAGNE	SA	9 RUE DU 71 RI 22001 ST-BRIEUC	391602364	70 000 215	11 799 921	51,00 %	36 262 988	36 282 988		12 023 038	2 386 584	571 202			31/12/10
FIN NORD PAS CALAIS	SA	7 RUE DE TENREMONDE 59005 LILLE	391464591	68 001 560	92 549 440	50,99 %	70 795 744	70 795 744	0	39 986 162	7 511 193	1 909 800			31/12/10
CIF RHONE ALPES AUVERGNE	SA	93/95 RUE VENDOME 69457 LYON CEDEX 06	391563939	181 039 170	11 340 075	51,00 %	94 762 416	94 762 416	10 839 125	71 806 000	– 7 810 548	0			31/12/10
CIF CENTRE EST	SA	9 BD REMBRANDT 21000 DIJON	391691607	137 249 893	42 669 930	51,00 %	78 228 292	78 228 292	16 208 906	44 342 537	8 364 586	2 019 599			31/12/10
STE FIN REG HAB BRETAGNE ATLANTIC	SA	5/7 PLACE DE LA LIBERATION 56000 VANNES	391598273	78 000 000	12 135 422	51,00 %	40 429 479	40 429 479		10 517 576	2 611 417	636 480			31/12/10
CI DE FRANCE MEDITERRANEE	SA	7 RUE JEAN FIOLE 13006 MARSEILLE	391654399	78 775 064	50 696 049	51,04 %	55 232 279	55 232 279		44 839 001	7 586 597	1 936 264			31/12/10
CIF CENTRE OUEST	SA	11 RUE ALBIN HALLER BP 285 86007 POITIER	391575370	110 971 512	18 932 208	51,00 %	57 302 620	57 302 620	4 116 123	25 206 137	5 739 548	1 383 446			31/12/10
CIF OUEST	SA	14 RUE DE LOURMEL 44000 NANTES	391570421	118 065 060	20 224 871	53,76 %	66 430 692	66 430 692	109 411 505	27 581 341	2 943 479	1 353 947			31/12/10
SOFIAP	SA	7 RUE PIERRE LEVEE 75011 PARIS	391844214	60 137 760	23 306 933	51,00 %	33 799 617	33 799 617		20 741 690	3 182 162	756 533			31/12/10
3CIF	SA	26-28 RUE DE MADRID 75384 Paris CEDEX 08	339350712	117 013 941	118 267 278	99,89 %	206 017 338	206 017 338	6 000 000	38 363 097	19 376 885	19 119 750			31/12/11
CIF ILE DE France	SA	59 RUE DE PROVENCE 75439 PARIS CEDEX 09	340276112	84 855 802	29 898 194	51,06 %	49 546 350	49 546 350		35 598 236	3 633 682	852 903			31/12/10

Banque Patrimoine et Immobilier	SA	4, rue du GENERAL FOY 75008 PARIS	3818049 05	117 386 000	32 469 123	100,00 %	89 999 310	89 999 310	369 100 000	54 902 702	8 867 585	4 202 383			31/12/10
SCI 26-28 Rue de Madrid	SCI	26-28 RUE DE MADRID 75384 Paris CEDEX 08	4391413 75	1 000	— 3 146 889	99,00 %	990	990	64 000 000	4 536 714	680 898	0			31/12/11
ASSURANCES ET CONSEILS	SA	24 avenue des Grésillons 92600 ASNIERES	3286222 20	725 250	19 122 696	99,97 %	18 749 510	18 749 510		17 453 328	1 282 675	652 644			31/12/10
CEGERIS	SA	4 RUE DU GENERAL FOY 75008 Paris	4217194 10	38 112	314 198	59,84 %	1 144 606	1 144 576		617 700	— 291 072	0			31/12/10
AERIOS CCF (cession en 2011)	SAS	44 QUAI CHARLES DE GAULLE 69006 LYON	4935261 15	0	0	100,00 %	0	0		0	0	0			31/12/11
CIF EUROMORTGAGE	SA	26-28 RUE DE MADRID 75384 Paris CEDEX 08	4349703 64	100 000 000	11 210 082	100,00 %	107 199 675	107 199 675	1 455 000 000	8 700 037	3 101 671	5 199 984			31/12/11
SNC L'INFORMATIQUE POUR LES PRETS	SNC	26-28 RUE DE MADRID 75384 Paris CEDEX 08	5007225 74	5 000 000	— 11 707 130	99,98 %	4 999 000	0		2 070 000	— 1 032 564	0		— 6 705 788	31/12/11
A.2 PARTICIPATIONS (10 à 50 %)															
GIE CIF SERVICES	GIE	26-28 RUE DE MADRID 75384 Paris CEDEX 08	4348230 19	1 600	— 2 446 924	25,00 %	400	0	0	26 185 037	— 947 140	0		— 611 331	31/12/10
GIE I-CIF	GIE	26-28 RUE DE MADRID 75384 Paris CEDEX 08	4487964 09	20 000 500	— 28 998 171	11,54 %	2 309 000	0	0	30 533 693	— 11 226 503	0		— 1 036 661	31/12/10
B.1 FILIALES NON REPRISES EN A															
a. filiales françaises															
b. filiales étrangères															
B.2 Participations non reprises en A															
a. filles françaises															
PROCIVIS	SA	26-28 RUE DE MADRID 75384 Paris CEDEX 08	3917791 96	51 390 199	208 484	8,07 %	4 960 816	4 960 816	12 000 000	3 449 792	122 963	0			31/01/12
SCI ALEXANDRE RIBOT	SCI	9 BD REMBRANDT 21000 DIJON	5017234 64	3 500 000	57 143	1,00 %	35 000	35 000		292 814	8 452	0			31/03/11
SFGAS	SA	13 RUE AUBER 75009 PARIS	3908182 35	825 015	841 922	14,29 %	128 019	128 019		4 322 315	2 157	0			31/03/11
SNC CENTRE EST	SNC	16 RAYMOND POINCARÉ 54000 NANCY	3923613 58	1 000	— 444 788	1,00 %	10	10		653 426	— 317 905	0			31/12/10
UESAP	SACCV	26-28 RUE DE MADRID 75384 Paris CEDEX 08	5025825 96	63 900	3 587 456	5,02 %	3 200	3 200		14 621	9 501	0			31/12/10
b. filiales étrangères															
Total				1 615 609 316	514 323 049		1 132 996 142	1 125 687 712	2 046 675 659		68 073 064	43 571 404		— 8 353 780	

3.3. Opérations avec des entreprises liées :

	Entreprises liées	Dont opérations avec des sociétés du Groupe CIF				
		3CIF	Filiales opérationnelles	CEM	CIF Assets	Autres
Actif :	3 438 034 346	380 967 364	1 299 664 563	1 567 590 830	92 467 875	92 379 806
Créances sur établissements de crédit	1 266 560 268	162 077 325	216 626 458	887 856 485		

Dont créances rattachées	3 337 776		481 291	2 856 485		
Opérations avec la clientèle	64 000 000					64 000 000
Obligations et autres titres à revenus fixes	109 133 712	5 826 712	10 839 125		92 467 875	
Dont créances rattachées	372 513	4 638			367 875	
Autres actifs	15 644 314	6 961 930	759 828	1 712 870		6 209 686
Comptes de régularisation	3 468 709	84 059				3 384 650
Prêts subordonnés	854 812 373		283 990 573	570 821 800		
Parts dans les entreprises liées	1 124 414 970	206 017 338	787 448 579	107 199 675		18 785 470
Passif :	2 044 827 291	2 026 586 626	1 468 034			16 772 631
Dettes envers les établissements de crédit	2 026 479 896	2 026 479 896				
Dont dettes rattachées	5 979 896	5 979 896				
Opérations avec la clientèle						
Dettes représentées par un titre						
Dont dettes rattachées						
Autres passifs	9 375		9 375			
Comptes de régularisation	9 877 628	118	1 458 659			8 418 851
Provisions	8 460 392	106 612				8 353 780
Dettes subordonnées						
Dont dettes rattachées						
Hors bilan :						
Opérations effectuées de gré à gré sur instruments de couverture	2 915 587	2 915 587				
Engagements reçus						
Engagements donnés	170 491 820	3 500 000	166 991 820			

4. Autres actifs :

	31/12/11	31/12/10
Instruments conditionnels achetés	0	0
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	0	0
Créances relatives au report en arrière des déficits	0	0
Etat et quotes parts groupe (1)	9 097 454	6 017 996
Autres débiteurs divers (2)	6 577 502	6 565 448
Stocks et emplois divers	0	0
Autres actifs divers	15 725	4 391
Créances douteuses nettes	0	0
Créances rattachées	0	0
Total	15 690 681	12 587 835

(1) Le solde correspond à la dette des filiales intégrées fiscalement :

(2) Il s'agit principalement des avances de trésorerie et factures à établir faites aux GIE CIF SERVICES et GIE I-CIF au titre de la refacturation annuelle.

5. Comptes de régularisation :

	31/12/11	31/12/10
Comptes d'encaissement	0	0
Comptes d'ajustement	0	0
Comptes d'écart	0	0
Pertes Potentielles	0	0

Pertes sur instruments de couverture	0	0
Primes des titres à revenu fixe	0	0
Charges à répartir	0	0
Charges constatées d'avance	5 455	2 198
Produits à recevoir (1)	3 485 176	3 262 836
Divers	0	0
Total actif	3 490 631	3 265 034
Comptes d'encaissement	0	0
Comptes d'ajustement	0	0
Comptes d'écart	0	0
Gains Potentielles	0	0
Gains sur instruments de couverture	0	0
Produits constatés d'avance	0	0
Charges à payer (2)	10 839 500	8 855 906
Divers	0	0
Total passif	10 839 500	8 855 906

(1) Au 31/12/2011 dont : Cif-Services 3 384 650 € et Procivis 16 467 € au 31/12/2010 dont : Cif-Services 3 237 859 € et Procivis 16 467 €.

(2) Au 31/12/2011 dont : frais I-Cif 6 664 878 € et Cif-Services 7 753 973 € au 31/12/2010 dont : frais I-Cif 692 463 € et Cif-Services 7 054 680 €.

6. Autres passifs :

	31/12/11	31/12/10
Autres opérations sur titres		0
Instruments conditionnels vendus		0
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres		0
Dettes de titres empruntés		0
Etat (1)	10 651 454	17 560 201
Autres passifs divers	990 513	1 044 294
Dettes rattachées		0
Total	11 641 967	18 604 495

(1) Au 31/12/2011 comme au 31/12/2010 : dettes de CIFD (intégration fiscale) vis-à-vis des filiales intégrées fiscalement pour 8 388 906 € et dettes vis-à-vis de l'Etat pour 2 255 560 €.

7. Mouvements des provisions et dépréciations :

	31/12/10	Dotations	Reprises		Autres mouvements	31/12/11
			Utilisées	Non utilisées		
Dépréciations des créances inscrites en déduction de l'actif :						
Effets publics et assimilés	0					0
Créances sur établissements de crédit	0					0
Créances sur la clientèle	0					0
Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable	0					0
Titres de participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme	8 027 057	281 343		1 000 000		7 308 400
Immobilisations incorporelles et corporelles	0					0
Actions propres	0					0
Autres actifs	0					0
Total	8 027 057	281 343	0	1 000 000	0	7 308 400

Dont provisions constituées au titre du risque pays						
			Utilisées	Non utilisées		
Provisions :						
Provisions pour risque d'exécution des engagements par signature	0					0
Provisions pour risque pays	0					0
Provisions pour risque sur opérations de promotion immobilière	0					0
Provisions pour charges de retraite	73 976	1 602 265				1 676 242
Autres provisions	10 294 848	2 376 138	2 752	4 207 841	0	8 460 393
Dont provisions pour restructuration	0					0
Dont provisions pour coût du risque	0					0
Dont provisions pour impôts	0					0
Dont provisions pour litige	2 752	0	2 752			0
Dont provisions pour risque sur IFT	59 545	47 067				106 612
Dont provisions pour situation nette de participation (1)	10 232 550	2 329 071		4 207 841		8 353 780
	10 368 824	3 978 403	2 752	4 207 841	0	10 136 635

(1) Dans le cas où la situation nette à la date de clôture des entités dont CIFD détient des titres est négatif par rapport à la valeur des titres provisionnée à 100 %. Une provision complémentaire est constituée au passif soit au 31 décembre 2011 8 353 780€, dont SNC l'Informatique pour les Prêts 6 705 788 €, GIE I-CIF 1 036 661 € et GIE CIF-SERVICES pour 611 331 €.

8. Tableau de variation des capitaux propres :

	Ouverture	Affectation résultat 2010	Distribution	CAP SOU/RED	CHGT METH.	Autres (1)	Résultat 31/12/2011	Clôture
Capital souscrit	1 310 057 039							1 310 057 039
Primes d'émission	0							0
Réserve légale	15 481 514	2 111 162						17 592 676
Réserves statutaires	218 583							218 583
Autres réserves	40 760 902	569 665				2		41 330 569
Écart de réévaluation	0							0
Réserve spéciale des PVL	0							0
Provisions réglementées et subventions d'investissement	0							0
Report à nouveau	0					0		0
Résultat de l'exercice (2)	42 223 231	- 42 223 231					36 309 321	36 309 321
Total capitaux propres hors FRBG	1 408 741 269	- 39 542 404	0	0	0	2	36 309 321	1 405 508 188
Distribution de dividendes		39 542 404						

(1) Le capital de CIFD est constitué de 85 961 748 actions d'une valeur nominale de 15,24 euros chacune.

(2) Affectation du Report à Nouveau en Autres Réserves.

9. Ventilation selon la durée résiduelle :

	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actif (1)	162 882 827	275 000 000	40 971 434	1 835 204 228	2 314 058 489
Créances sur établissements de crédit	162 882 827	275 000 000	34 971 434	1 656 265 103	2 129 119 364
Opérations avec la clientèle	0	0	0	76 000 000	76 000 000
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0	6 000 000	102 939 125	108 939 125
Passif (2)	231 947	275 000 000	32 400 000	1 713 100 000	2 020 731 947
Dettes envers les établissements de crédit	0	275 000 000	32 400 000	1 713 100 000	2 020 500 000
Opérations avec la clientèle	231 947	0	0	0	231 947
Dettes représentées par un titre	0	0	0	0	0

Instruments financiers à terme	0	485 931	1 943 725	485 931	2 915 587
Opérations de gré à gré	0	485 931	1 943 725	485 931	2 915 587
Opérations sur marchés organisés	0	0	0	0	0

(1) Créances brutes hors créances rattachées et douteuses.

(2) Dettes hors dettes rattachées.

10. Hors bilan hors I.F.A.T. :

	31/12/11	31/12/10
Engagements donnés :		
Engagements de financement		0
Engagements en faveur d'établissement de crédit		
Engagements en faveur de la clientèle		
Engagements de Garantie	170 491 820	220 700 000
Engagements d'ordre d'établissement de crédit	170 491 820	220 700 000
Engagements d'ordre de la clientèle		
Engagements sur Titres		0
Titres acquis avec faculté de rachat reprise		
Autres engagements donnés		
Autres engagements donnés		0
Opérations de promotion		
Opérations de change		
Autres		
Engagements reçus :		
Engagements de financement		0
Engagements reçus d'établissement de crédit		0
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie		0
Engagements reçus d'administration		
Engagements reçus d'établissement de crédit		0
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements sur titres	12 000 000	12 000 000
Titres vendus avec faculté de rachat reprise		
Autres engagements reçus	12 000 000	12 000 000
Autres engagements reçus		0
Opérations de promotion		
Opérations de change		
Autres		
Engagements douteux		0
Engagement de retraite		0

11. Instruments financiers à terme :

Nominal	31/12/11			31/12/10
	Opérations de couverture	Opérations de gestion de position	Total	
Opérations de taux		2 915 587	2 915 587	3 401 519
Sur marchés organisés				
Opérations fermes				

Accords de taux futurs				
Opérations conditionnelles				
Options				
De gré à gré		2 915 587	2 915 587	3 401 519
Opérations fermes		2 915 587	2 915 587	3 401 519
Swaps		2 915 587	2 915 587	3 401 519
Accords de taux futurs				
Autres contrats à terme				
Opérations conditionnelles				
Options				
Contrat de taux plafond et plancher				
Instruments conditionnels achetés				
Instruments conditionnels vendus				

CIFD n'a pas conclu d'autres natures d'opération financière à terme.

Valorisation des instruments financiers à terme	31/12/11			31/12/10
	Opérations de couverture	Opérations de gestion de position	Total	
Swaps de taux d'intérêt		- 106 612,59	- 106 612,59	- 59 545,30

La juste valeur des instruments est déterminée par application de modèles et techniques d'évaluation.

12. Intérêts et produits assimilés :

	31/12/11	31/12/10
Etablissement de crédit	28 097 497	27 492 931
Clientèle	1 390 209	1 015 764
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 183 166	1 538 199
Autres produits assimilés	76 463	0
Total	31 747 335	30 046 894

13. Intérêts et charges assimilés :

	31/12/11	31/12/10
Etablissement de crédit	- 29 510 247	- 16 330 438
Clientèle		0
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0
Dettes subordonnées		0
Autres charges assimilées	0	0
Total	- 29 510 247	- 16 330 438

14. Revenus des titres à revenu variable :

	31/12/11	31/12/10
Actions et autres titres à revenu variable	0	0
Participations et autres titres détenus à long terme	0	0
Parts dans les entreprises liées	43 571 404	40 532 279
Total	43 571 404	40 532 279

15. Commissions produits :

	31/12/11	31/12/10
Opérations avec établissements de crédit	0	0
Opérations avec la clientèle	0	0
Opérations sur titres	0	0
Opérations de change	0	0
Opérations sur instruments financiers à terme	0	0
Prestations de services financiers	0	0
Autres commissions	0	0
Total	0	0

16. Commissions charges :

	31/12/11	31/12/10
Opérations avec établissements de crédit	- 456 514	0
Opérations avec la clientèle		0
Opérations sur titres		0
Opérations de change		0
Opérations sur instruments financiers à terme		0
Prestations de services financiers	- 284	- 242
Autres commissions		0
Total	- 456 798	- 242

17. Gain ou perte sur portefeuille de négociation :

	31/12/11	31/12/10
Opérations sur titres de transaction		
Opérations de change		
Opérations sur instruments financiers à terme	- 47 067	112 312
Total	- 47 067	112 312

18. Gain ou perte sur opérations sur titres de placement et assimilés :

	31/12/11	31/12/10
Titres de placement	- 150 096	0
Plus et moins values réalisées	0	0
Dotations et reprises de provisions	- 150 096	0
Frais d'acquisition	0	0
Titres de l'activité de portefeuille	0	0
Plus et moins values réalisées	0	0
Dotations et reprises de provisions	0	0
Frais d'acquisition	0	0
Total	- 150 096	0

19. Autres produits d'exploitation bancaire :

	31/12/11	31/12/10
Activité immobilière	0	0
Transferts de charge	0	0
Quote-part des opérations faites en commun	0	0
Divers	793	2 375

Total	793	2 374
-------	-----	-------

20. Autres charges d'exploitation bancaire :

	31/12/11	31/12/10
Activité immobilière	0	0
Quote-part des opérations faites en commun	0	0
Divers	0	0
Total	0	0

21. Charges générales d'exploitation :

	31/12/11	31/12/10
Frais de personnel	- 5 183 334	- 3 369 398
Salaires et traitements	- 2 129 949	- 2 115 302
Charges sociales	- 959 681	- 949 907
Intéressement et participations	- 170 253	- 147 485
Autres	- 321 186	- 303 474
Dotations et reprises de provisions retraite	- 1 602 265	- 12 104
Refacturations	0	158 874
Frais administratifs	- 7 318 080	- 6 137 061
Impôts et taxes	- 4 099 183	- 1 001 944
Services extérieurs	- 10 378 037	- 9 041 464
Autres	- 60 000	0
Dotations et reprises de provisions		0
Refacturations	7 219 139	3 906 347
Total	- 12 501 415	- 9 506 459

22. Gain ou perte sur actifs immobilisés :

	31/12/11	31/12/10
Immobilisations financières	2 183 427	- 2 872 824
Plus et moins values réalisées	- 414 000	308
Dotations et reprises de dépréciations (1) (2)	2 597 427	- 2 873 132
Immobilisations incorporelles	0	0
Immobilisations corporelles	0	0
Total	2 183 427	- 2 872 824

(1) Au 31 décembre 2011, Il s'agit principalement de la dépréciation des titres de SNC l'Informatique pour les Prêts pour 1 032 357 €, de 1 318 004 € pour I-CIF, de 260 053 € pour CIF-Services et d'une reprise de 4 796 560 € pour AERIOS CCF Premium (cession à BPI).

(2) Les provisions correspondent aux dépréciations des titres ainsi qu'aux provisions pour risques (PRC) pour situation nette négative.

23. Impôts sur les sociétés :

	Résultats fiscaux	Déficits fiscaux imputés	Résultats après imputation des déficits	IS taux normal	Contribution 3,3 %	Contribution exceptionnelle 5 %	Impôt
CIFD	- 8 776 538		- 8 776 538		0	0	0
SCI Madrid	672 307	- 672 307	0		0	0	0
3CIF	19 354 871		19 354 871	- 6 451 624	- 187 725	- 322 581	- 6 961 929
CIF Euromortgage	4 814 541		4 814 541	- 1 604 847	- 27 781	- 80 242	- 1 712 870
Aerios CCF Premium	0		0				
BPI	6 181 972		6 181 972	- 2 060 657	- 42 823	0	- 2 103 480
Total de l'impôt avant imputation des déficits (1)	22 247 153	- 672 307	21 574 846	- 10 117 128	- 258 328	- 402 824	- 10 778 280

Report en arrière des déficits CIFD		0	0	0	0	0	0
Report en arrière des déficits Filiales		0	672 307	- 224 102	0	- 224 102	- 224 102
Impôts au niveau du groupe d'intégration fiscale			0	2 631 370	52 164	28 536	2 712 071
Neutralisation au titre de la convention	- 1 426 106		- 1 426 106	475 369		23 768	499 137
Total de l'impôt du groupe vis-à-vis de l'Etat (2)	20 821 047	- 672 307	20 821 047	- 7 234 491	- 206 164	- 574 621	- 7 791 174
Régularisation 2010				25 383			25 383
Neutralisation au titre de la convention au 31 décembre 2010			- 2 751 592	917 197	30 268		947 465
Neutralisation au titre de la convention 2011			- 1 426 106	475 369	0	23 768	499 137
Impôt - Charge d'impôt intégration après imputation (3)				1 417 949	30 268	23 768	1 471 985

Dans le cadre de l'intégration, les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées (filiales et mère) comme en l'absence d'intégration fiscale. En sachant d'autre part que les charges d'impôt, dans chaque société, sont calculées sur leur résultat fiscal propre après imputation de tous leurs déficits antérieurs. Les économies d'impôt réalisées par le groupe grâce aux déficits sont conservées chez CIFD, mais sont considérées comme une simple économie de trésorerie du fait qu'elles bénéficieront aux sociétés intégrées déficitaires du jour ou elles seront redevenues bénéficiaires. Au plan comptable cette économie est stockée au crédit d'un compte d'attente chez CIFD.

Pour 2010, CIFD a bénéficié d'une économie d'impôt de 0,276 million correspondant à la différence de l'impôt calculé au niveau de l'intégration fiscale, soit pour le groupe 5,742 millions et 6,018 pour les impôts comptabilisés chez BPI pour 1,926 million, chez CIF Euromortgage pour 3,719 millions et chez 3CIF pour 0,374 million, est imputé sur le compte d'attente du bilan.

Pour 2011, l'impact de l'intégration fiscale, soit pour le groupe 10,778 millions pour les impôts comptabilisés chez CIF Euromortgage pour 1,713 million, chez 3CIF pour 6,962 millions et chez BPI pour 2,103 millions, est imputé sur les comptes d'attente du bilan.

Un produit de 1,472 million a été comptabilisé durant l'exercice correspondant pour 0,025 million à une régularisation sur les années antérieures et pour 1,447 million à une régularisation des dividendes au niveau de l'intégration fiscale dont 0,947 million pour les années passées.

24. Effectifs moyen par catégorie :

Rubriques	Effectif salariés	EFF mis à disposition
Direction et cadres	8	
Agents de maîtrise		
Collaborateurs		
Total	8	

Résultats (et autres éléments caractéristiques) de la société CIFD au cours des cinq derniers exercices (euros).

Nature des indications	2007	2008	2009	2010	2011
Situation financière en fin d'exercice :					
Capital social	1 310 057 039	1 310 057 039	1 310 057 039	1 310 057 039	1 310 057 039
Nombre d'actions émises	85 961 748	85 961 748	85 961 748	85 961 748	85 961 748
Opérations et résultats de l'exercice :					
Résultat avant impôt	34 024 515	21 546 505	32 837 055	41 983 897	34 837 336
Impôt sur les sociétés (1) (2)	- 1 473 299	0	740 163	- 239 335	- 1 471 985
Résultat après impôt, amortissements & provisions	35 497 814	21 546 505	32 096 892	42 223 232	36 309 321
Résultat par action					
Résultat après impôt, amortissements & provisions	0,4129	0,2507	0,3734	0,4912	0,4224

(1) En 2007, constatation d'une créance sur le Trésor pour un montant de 1475 255 €, correspondant à l'excédent d'impôt versé pour le report en arrière des déficits « carry-back ». Au 31 décembre 2009, cette créance a été reprise à hauteur de 740 163 €.

(2) En 2010 et 2011 retraitements de l'impact des dividendes perçus par CIFD au niveau de l'intégration fiscale.

IV. – Affectation du résultat.

L'assemblée générale, sur proposition du Conseil décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice comme suit :

Réserve légale	1 815 466,05 €
----------------	----------------

Autres réserves	34 493 854,95 €
-----------------	-----------------

Le montant affecté en autres réserves au titre des exercices précédents est de 41 549 151,10 euros.

Conformément à la loi, sont mentionnés ci-après les dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents et le montant des revenus distribués au titre de ces mêmes exercices, selon qu'ils étaient éligibles ou non à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du CGI.

V. – Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels.

I. – Opinion sur les comptes annuels. — Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

— les notes 1.2 « Evénements postérieurs à la clôture », 2.1 « Continuité de l'exploitation » et 3.3 « Opérations avec des entreprises liées » de l'annexe aux comptes annuels qui :

– rappellent que les comptes annuels de Crédit Immobilier de France Développement (CIFD), ont été établis selon les règles applicables en situation de continuité d'exploitation,

– exposent le contexte pris en compte par le Conseil d'administration pour arrêter les comptes annuels de la société Crédit Immobilier de France Développement (CIFD), compte-tenu du rôle fondamental que jouent les sociétés 3CIF et CIF Euromortgage dans le refinancement et les équilibres de trésorerie du groupe (CEFD), en retenant la convention comptable de continuité de l'exploitation, et notamment :

- la décision du conseil d'administration de Crédit Immobilier de France Développement (CIFD) de faire évoluer l'exercice de son activité vers un cadre garantissant sa pérennité, en retenant de façon prioritaire la solution d'un adossement à un autre établissement ou tout autre solution permettant d'assurer une poursuite d'activité pérenne,

- l'existence d'un collatéral suffisant, éligible aux banques centrales, à apporter en garantie pour permettre au groupe Crédit Immobilier de France d'assurer sa liquidité et faire face à ses engagements externes à fin 2012,

- l'attention portée par les autorités publiques à la construction d'une solution pérenne,

- l'absence de modification par les agences de notation des notes de long terme et de court terme de la 3CIF, après analyse très attentive de la probabilité d'un soutien public que ces agences ont estimée extrêmement élevée, donnant ainsi selon la société les délais nécessaires à la mise en place d'une solution susceptible de sécuriser la poursuite de l'activité.

Si aucune solution pérenne n'était confirmée, Crédit Immobilier de France Développement (CIFD) serait amené à examiner les conséquences éventuelles d'une telle situation sur la convention comptable de continuité d'exploitation pour l'établissement des comptes des exercices à venir.

— Le paragraphe 3.3 « Portefeuille-titres » des « principes comptables et méthodes d'évaluation » qui détaille l'incertitude portant sur la valorisation des titres des sociétés du groupe Crédit Immobilier de France que votre société détient.

II. – Justification des appréciations. — Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise des finances publiques de certains pays de la zone euro (et en particulier de la Grèce), qui est accompagnée d'une crise économique et d'une crise de liquidité, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

— Continuité d'exploitation : Nos travaux ont consisté à apprécier les éléments retenus par le Conseil d'administration et justifiant le maintien de la convention comptable de continuité d'exploitation et à prendre connaissance de la documentation qui sous-tend ces éléments, dont notamment les prévisions de financement.

Nous avons également revu les informations communiquées dans l'annexe au titre de la convention comptable de continuité d'exploitation et des incertitudes y afférentes.

— Estimations comptables : Les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'usage (paragraphe 3.3 des « principes comptables et méthodes d'évaluation »). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'usage au 31 décembre 2011 pour les principales lignes du portefeuille.

Concernant les titres des sociétés du groupe Crédit Immobilier de France que votre société détient, la note 1.3 relative aux titres de participations détaille l'incertitude portant sur la valorisation de ces titres.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. – Vérifications et informations spécifiques. — Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 14 juin 2012.

Les commissaires aux comptes :

PricewaterhouseCoopers Audit,
Elisabeth L'HERMITE ;

Mazars,
Franck BOYER.

VI.—Rapport de gestion

Le rapport de gestion est tenu à disposition ausiège social.

B. — Comptés consolidés au 31 décembre 2011.**I. – Bilan consolidé.**

(En milliers d'euros.)

Actif	Notes	Décembre 2011	Décembre 2010
Opérations interbancaires & assimilées	9, 19, 20	489 989	1 137 613
Opérations avec la clientèle	10, 19, 20	33 666 337	32 859 108
Opérations de crédit-bail & assimilées		0	0
Obligations, actions & autres titres à revenu fixe & variable	11, 14, 19, 20	2 585 825	3 220 530
Placements des entreprises d'assurance		0	0
Participations, entreprises liées & titres détenus à long terme	12, 14, 19	11 688	11 028
Immobilisations corporelles & incorporelles	13, 14, 19	208 999	229 074
Ecart d'acquisition	6	0	0
Comptes de régularisation et actifs divers	15, 19	3 890 101	2 962 601
Total actif		40 852 939	40 419 954

Passif	Notes	Décembre 2011	Décembre 2010
Opérations interbancaires & assimilées	16,20	1 264 533	1 369 408
Opérations avec la clientèle	20	564 365	481 894
Dettes représentées par un titre	17,20	33 129 237	33 602 922
Provisions techniques des sociétés d'assurance		0	0
Comptes de régularisation et autres passifs	18	3 425 908	2 512 444
Ecart d'acquisition	6	0	0
Provisions	19	32 297	41 761
Dettes subordonnées		0	0
Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)		0	0
Intérêts minoritaires	21	795 622	780 670
Capitaux propres hors F.R.B.G. (groupe) :	7,21	1 640 977	1 630 855
Capital souscrit		1 310 057	1 310 057
Primes d'émission		0	0
Réserves consolidées & autres		281 258	265 201
Résultat de l'exercice		49 662	55 597
Total passif		40 852 939	40 419 954

Engagements donnés	Notes	Décembre 2011	Décembre 2010
Engagements de l'activité bancaire		4 549 329	3 064 759
Engagements de financement	22 A	3 859 748	2 208 191

Engagements de garantie	22 B	559 981	761 538
Titres à livrer		129 600	95 030
Engagements de l'activité d'assurance			

Engagements reçus	Notes	Décembre 2011	Décembre 2010
Engagements de l'activité bancaire		718 642	1 016 615
Engagements de financement	22 A	153 207	473 449
Engagements de garantie	22 B	565 435	543 166
Titres à recevoir			
Engagements de l'activité d'assurance			

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

II. – Compte de résultat consolidé.

(En milliers d'euros.)

	Notes	Décembre 2011	Décembre 2010
Intérêts & produits assimilés	6, 24	2 595 457	2 657 329
Intérêts & charges assimilés	6, 25	– 2 224 551	– 2 250 303
Revenus des titres à revenu variable		46	464
Commissions (produits)	26	103 874	96 395
Commissions (charges)	26	– 5 867	– 9 718
Gains ou pertes sur portefeuille de négociation		22	6
Gains ou pertes sur portefeuille de placement et assimilé	27	4 627	11 885
Autres produits d'exploitation bancaire	28	11 734	5 566
Autres charges d'exploitation bancaire	29	– 13 445	– 6 854
Marge brute des activités d'assurance			
Produits nets des autres activités			
Produit net bancaire		471 897	504 770
Charges générales d'exploitation	30	– 277 474	– 269 731
Dotations aux amortissements & dépréciations sur immobilisations corporelles & incorporelles		– 26 451	– 23 476
Résultat brut d'exploitation		167 972	211 563
Coût du risque	31	– 51 465	– 99 103
Résultat d'exploitation		116 507	112 460
Quotes-parts dans le résultat des entreprises mises en équivalence			
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	32	– 832	– 188
Résultat courant avant impôt		115 675	112 272
Résultat exceptionnel	33	– 3	0
Impôt sur les bénéfices	34	– 37 363	– 33 863
Dotations ou reprises des écarts d'acquisition	6	4	292
Dotations ou reprises des F.R.B.G.			
Intérêts minoritaires		– 28 651	– 23 104
Résultat net part du groupe		49 662	55 597
Résultat par action (en euros) (1)			
Résultat dilué par action (en euros) (2)			

(1) Le résultat par action calculé sur la seule part du groupe ne donne pas une image fidèle de la structure juridique de celui-ci. En effet, de par leur participation directe dans le capital des filiales financières, les minoritaires qui apparaissent dans les états financiers consolidés sont les actionnaires de C.I.F.D. Il convient donc, pour calculer un résultat par action, de tenir compte de la part revenant aux intérêts minoritaires. Sur cette base, au 31 décembre 2011, le résultat par action ressort à 0,91 euro contre 0,92 euro au 31 décembre 2010.

(2) Il n'existe pas au 31 décembre 2011 d'instruments pouvant occasionner la dilution future du capital de C.I.F.D.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

III. – Annexe aux comptes consolidés du Groupe Crédit Immobilier de France Développement.

(31 décembre 2011.)

Le Groupe Crédit Immobilier de France Développement présente des comptes consolidés établis conformément aux dispositions du règlement 99-07 modifié par les règlements 2000-04, 2000-08, 2002-05, 2004-04, 2005-02, 2005-05, 2009-09 du C.R.C., relatifs respectivement aux règles de consolidation et aux documents de synthèse consolidés des entreprises relevant du CCLRF.

1. – Rappel du contexte de la constitution du Groupe.

Le Groupe C.I.F.D. est né des opérations de structuration des activités concurrentielles des sociétés anonymes coopératives d'intérêt collectif pour l'accès à la propriété (SACICAP) en deux filières « métier » distinctes, le crédit et l'immobilier. En conséquence, le Groupe C.I.F.D. exerce une activité unique de distribution de crédit immobilier sur le territoire français.

C.I.F.D. est la structure retenue par le groupe des SACICAP pour exercer son activité « crédit ».

C.I.F.D. détient 51 % (53,8 % pour l'une d'entre elles) du capital de 10 sociétés financières régionales qui exercent une activité de crédit à l'habitat sur l'ensemble du territoire français et 100 % du capital de Banque Patrimoine et Immobilier (ex-Banque Woolwich SA), acquise en 2001. C.I.F.D. détient également près de 100 % du capital de la Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France (3CIF), chargée d'assurer le refinancement des sociétés financières.

Afin d'optimiser son coût de refinancement et d'améliorer ses marges, le Groupe a décidé d'ouvrir un second canal de refinancement, les obligations foncières, adossé à la titrisation de ses créances hypothécaires.

A cet effet, ont été créés :

- une Société de Crédit Foncier en 2001 (CIF Euromortgage détenue quasiment intégralement par C.I.F.D.), qui grâce à l'émission d'obligations foncières, permet au groupe d'accéder à une gamme d'investisseurs élargie,
- deux fonds communs, CIF Assets (en 2001) et BPI Master Mortgage (en 2003), véhicules de titrisation des créances hypothécaires du groupe, sachant que BPI Master Mortgage a été liquidé en octobre 2010.

Compte tenu de la qualité des actifs titrisés, l'intégralité des titres prioritaires de CIF Assets bénéficient de la note AAA, attribuée par deux agences de notation, elles sont souscrites par CIF Euromortgage, lui permettant ainsi de bénéficier du statut de Société de Crédit Foncier. Ces deux structures étant consolidées par la méthode de l'intégration globale, cette opération n'a donc aucun effet sur la physionomie du bilan consolidé.

2. – Faits marquants et comparabilité des exercices.

Événements postérieurs à la clôture. — En raison des éléments ci-dessous relatés, les deux organes dédiés au refinancement du Groupe C.I.F.D., 3CIF et CIF Euromortgage, n'ont pas pu arrêter leurs comptes avant le 30 avril 2012 et l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) a décidé à titre conservatoire une suspension de la cotation de leurs titres dans l'attente d'un communiqué de ces sociétés, mesure levée le 23 mai 2012.

Moody's a annoncé le 15 février 2012 qu'elle mettait en revue la notation de la 3CIF avec une dégradation pouvant aller jusqu'à quatre crans. Compte tenu du rôle fondamental joué par la 3CIF dans le refinancement et les équilibres de trésorerie du groupe Crédit immobilier de France, c'est l'activité de ce dernier qui serait fortement impactée.

Ceci est susceptible de remettre en cause le modèle économique du CIF reposant, en l'absence de dépôts, sur un financement de marché tributaire de la qualité de sa notation.

Bien que doté d'un ratio de solvabilité de 14,7 % au 31 décembre 2011, le groupe CIF entend tirer toutes les conséquences de cette remise en cause de son modèle économique. Le Conseil d'Administration de C.I.F.D. a donc décidé de faire évoluer l'exercice de son activité vers un cadre garantissant sa pérennité, en retenant de façon prioritaire la solution d'un adossement à un autre établissement, ou toute autre solution permettant d'assurer une poursuite d'activité pérenne.

Dans ce cadre, le groupe a mandaté une banque-conseil pour l'assister dans la recherche d'une solution.

Les prévisions du groupe à fin 2012 font apparaître que le CIF dispose d'un collatéral suffisant à apporter en garantie aux banques centrales pour assurer sa liquidité et faire face à ses engagements externes.

Les autorités publiques ont manifesté l'extrême attention qu'elles portent à la construction de cette solution pérenne.

Les agences de notation ont analysé très attentivement la probabilité d'un soutien public qu'elles ont estimée extrêmement élevée, l'agence Fitch modifiant le 11 mai 2012 de négative à stable sa perspective, et l'agence Moody's rehaussant très significativement la note de soutien étatique (17 mai 2012). En conséquence, elles n'ont pas modifié les notes de long terme et de court terme de la 3CIF et ont ainsi donné les délais nécessaires à la mise en place d'une solution susceptible de sécuriser la poursuite de l'activité du groupe Crédit immobilier de France.

Le groupe Crédit immobilier de France considère que la poursuite de ses activités reste subordonnée à la mise en place d'une solution pérenne. Compte tenu de l'ensemble des éléments à sa disposition, le groupe considère que les conditions sont réunies pour qu'une telle solution pérenne puisse se concrétiser.

Exposition sur la dette souveraine de certains pays de la zone Euro. — Le groupe n'a aucune exposition sur le risque souverain Grec et Irlandais.

Pour les autres expositions souveraines, les analyses conduisent à ce stade à considérer qu'ils n'existent pas de risque significatif de défaut prévisible à court terme compte tenu du respect des échéances de la dette et ou de la mise en place de plan de soutien.

Exposition du groupe aux « actifs toxiques ». — Le groupe n'a aucune exposition aux « actifs toxiques ».

Par ailleurs, l'exposition de la 3CIF à ces marchés et plus généralement à la crise de liquidité a fait l'objet d'un recensement exhaustif et son évolution ne conduit pas à remettre en cause les résultats enregistrés dans les comptes de l'exercice ni l'information donnée en annexe.

Créances à la clientèle. — La forte augmentation des créances douteuses est notamment la conséquence des méthodes frauduleuses de commercialisation pratiquées par l'apporteur d'affaires Apollonia, les filiales financières de CIFD concernées se sont portées parties civiles en 2009.

Au 31 décembre 2011, le total des créances apportées par Apollonia est de 342,1 millions d'euros contre 343,1 millions d'euros au 31 décembre 2010. Les créances douteuses sont comptabilisées pour 324,3 millions d'euros contre 298,9 millions d'euros au 31 décembre 2010, dépréciées à hauteur de 37,36 % pour 121,2 millions d'euros contre 36,65 % pour 109,6 millions d'euros au 31 décembre 2010. Il a également été porté au passif du bilan consolidé une provision pour risques qui s'élève à 10 millions d'euros contre 16,5 millions d'euros au 31 décembre 2010.

3. – Principes, méthodes de consolidation.

Continuité de l'exploitation. — Bien que doté d'un ratio de solvabilité de 14,7 % au 31 décembre 2011, le groupe CIF entend tirer toutes les conséquences de la remise en cause de son modèle économique par les agences de notation. Le Conseil d'Administration de CIFD a donc décidé de faire évoluer l'exercice de son activité vers un cadre garantissant sa pérennité, en retenant de façon prioritaire la solution d'un adossement à un autre établissement, ou toute autre solution permettant d'assurer une poursuite d'activité pérenne.

Les prévisions du groupe à fin 2012 font apparaître que le groupe CIF dispose d'un collatéral suffisant à apporter en garantie aux banques centrales pour assurer sa liquidité et faire face à ses engagements externes.

Les autorités publiques ont manifesté l'extrême attention qu'elles portent à la construction de cette solution pérenne.

Les agences de notation ont analysé très attentivement la probabilité d'un soutien public qu'elles ont estimée extrêmement élevée, l'agence Fitch modifiant le 11 mai 2012 de négative à stable sa perspective, et l'agence Moody's rehaussant très significativement la note de soutien étatique (17 mai 2012). En conséquence, elles n'ont pas modifié les notes de long terme et de court terme de la 3CIF, et ont ainsi donné les délais nécessaires à la mise en place d'une solution susceptible de sécuriser la poursuite de l'activité du groupe Crédit immobilier de France.

Le groupe CIF considère que la poursuite de ses activités reste subordonnée à la mise en place d'une solution pérenne. Compte tenu de l'ensemble des éléments à sa disposition, le groupe considère que les conditions sont réunies pour qu'une telle solution pérenne puisse se concrétiser. La société estime que la convention comptable de continuité d'exploitation est justifiée au 31 décembre 2011.

Spécificité liée à l'actionnariat du groupe. — Les intérêts minoritaires qui apparaissent dans les états financiers consolidés reviennent aux SACICAP, qui sont également actionnaires de C.I.F.D., société mère.

Pour une bonne approche économique du résultat du groupe, il est donc nécessaire d'appréhender celui-ci dans sa globalité, c'est à dire en incluant la part revenant aux intérêts minoritaires.

Consolidation. — Les états financiers des sociétés significatives, dans lesquelles C.I.F.D. exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif (détention de la majorité des droits de vote) ainsi que des fonds communs de créances et de titrisation (entités ad hoc) sont intégrés globalement.

Les sociétés dans lesquelles C.I.F.D. détient directement ou indirectement une fraction des droits de vote comprise entre 20 et 50 % et exerce une influence notable, sont mises en équivalence.

Ne sont pas consolidées certaines sociétés non significatives au regard du total de l'actif, des fonds propres et du résultat.

Opérations internes et harmonisation des comptes. — Les opérations réciproques réalisées entre les sociétés du Groupe font l'objet d'une élimination. Il en est de même des dividendes reçus des sociétés consolidées et des résultats d'opérations internes.

Les retraitements significatifs concernent principalement l'alignement sur les principes comptables du Groupe CIFD des éléments nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation retenues par les sociétés consolidées.

Écarts de première consolidation. — Les écarts de première consolidation sont analysés et ventilés entre leurs différentes composantes. Notamment, les portefeuilles de prêts et d'emprunts des sociétés acquises font l'objet à la date d'acquisition d'une évaluation à la valeur de marché. La différence entre valeur historique et valeur de marché est constitutive d'un écart d'évaluation. Les écarts résiduels non affectés sont inscrits à l'actif ou au passif du bilan consolidé, selon qu'ils se révèlent positifs ou négatifs. Ils font l'objet d'un amortissement approprié.

Les écarts d'évaluation sont quant à eux amortis en fonction de la nature des actifs ou des passifs sous-jacents.

Imposition différée. — Des impôts différés doivent être comptabilisés sur l'ensemble des différences temporaires constatées entre la valeur comptable et la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif, sur les retraitements d'homogénéisation, ainsi que sur les écarts d'évaluation identifiés lors de l'entrée des filiales consolidées dans le périmètre de C.I.F.D.

Le taux retenu pour le calcul de l'imposition différée est celui de chaque société. Il est généralement de 34,43 %.

La méthode appliquée est celle du report variable selon laquelle les impôts différés enregistrés au cours des exercices antérieurs sont modifiés lors d'un changement de taux d'imposition. L'effet correspondant est enregistré en augmentation ou en diminution de la charge d'impôt.

Prise en compte du résultat. — Les résultats des sociétés acquises sont intégrés à partir de la date de prise de contrôle.

4. – Principes comptables et méthodes d'évaluation.

Les comptes présentés sont établis dans le respect des principes généraux et conformément aux dispositions réglementaires françaises.

Créances, dettes et engagements en devises. — Les actifs, passifs et engagements hors-bilan libellés en devises sont valorisés aux cours des changes officiels du marché au comptant à la clôture de l'exercice.

Les résultats sur opérations de change sont déterminés conformément au règlement N° 89-01 du Comité de la réglementation bancaire et financière. Les gains ou pertes de change, qu'ils soient latents ou définitifs, sont portés au compte de résultat.

Portefeuille-titres. — Selon les dispositions du règlement CRC n° 2000-02, les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de transaction, titres de placement, titres de l'activité de portefeuille, titres d'investissement, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées.

Les règles suivantes sont applicables quel que soit le support juridique utilisé (action, obligation, bon du Trésor, certificat de dépôt, billet à ordre négociable, titre de créance négociable, etc...) et sont fonction de la finalité des opérations.

Par ailleurs, les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres modifiées par le règlement n° 95-04 du 21 juillet 1995 du Comité de la réglementation bancaire et les règlements n° 2000-02 du 4 juillet 2000, n° 2002-01 du 12 décembre 2002, n° 2005-01 du 3 novembre 2005, n° 2008-07 du 3 avril 2008 et n° 2008-17 du 10 décembre 2008 du Comité de la réglementation comptable ont été appliquées de la façon suivante :

— Titres de transaction : Il s'agit des titres acquis ou vendus dès l'origine avec l'intention de les revendre ou de les racheter à brève échéance et qui sont négociables sur des marchés dont la liquidité est assurée.

Les titres sont comptabilisés au prix de transaction (frais et, le cas échéant, intérêts courus compris). A chaque date d'arrêté comptable, ils sont évalués en valeur de marché et le solde global des écarts d'évaluation est porté au compte de résultat en charges ou en produits. S'ils viennent à être détenus plus de 6 mois, ils sont transférés en titres de placement au prix de marché du jour de reclassement.

— Titres de placement : Ces titres sont acquis avec une intention de détention supérieure à six mois ; ils sont évalués individuellement à la clôture de l'exercice au plus bas du coût d'acquisition ou de la valeur estimative. Les moins-values latentes sont constatées par voie de dépréciations, tandis que les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. L'écart éventuel entre le prix d'acquisition, coupons courus exclus, et la valeur de remboursement est enregistré en résultat au prorata de la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement.

Les titres de placement sont enregistrés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition. Les frais d'acquisition sont comptabilisés directement en charges, comme le permet le règlement CRBF 90-01 modifié par le règlement CRC 2008-07.

Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique : Revenus des titres à revenu variable.

Le prix de revient des titres de placement cédés est calculé selon la méthode « premier entré, premier sorti ».

Les plus-values et moins-values de cession, de même que les dépréciations de titres dotées ou reprises sont enregistrées dans la rubrique : Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés.

Certains titres de placement sont utilisés comme instruments de couverture. Par analogie aux dispositions de l'article 5 du règlement n° 88-02 du 27 mars 1988 du CRBF, la plus ou moins-value réalisée sur ces titres au dénouement de l'opération de couverture est rapportée au compte de résultat de manière symétrique à la comptabilisation des produits ou des charges de l'élément ou du groupe d'éléments couvert, sur la durée résiduelle de cet élément ou des éléments constituant le groupe couvert.

La possibilité prévue par le règlement CRC 2008-17 de transférer des titres de placement en titres d'investissement a été employée par la 3CIF pour un montant de 525 millions d'euros (cf. note 14).

— Titres de l'activité de portefeuille : Relèvent d'une activité de portefeuille les investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer le gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice.

C'est notamment le cas des titres détenus dans le cadre d'une activité de capital risque.

Les titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. La valeur d'utilité des titres cotés est principalement déterminée par référence au cours de Bourse sur une période suffisamment longue.

— Titres d'investissement : Les titres d'investissement correspondent à des titres à revenu fixe que la société a acquis avec l'intention de les détenir de façon durable et qui font l'objet soit d'un financement spécifique soit d'une couverture adéquate en matière de risque de taux. Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupons courus exclus, et l'écart éventuel entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est enregistré en résultat au prorata de la durée restant à courir jusqu'à leur date de remboursement.

Les titres d'investissement sont enregistrés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition. Les frais d'acquisition sont comptabilisés directement en charges, comme le permet le règlement CRBF 90-01 modifié par le règlement CRC 2008-07.

Les intérêts afférents à ces titres sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique : Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe.

Conformément à la réglementation, les moins-values latentes n'entraînent pas de dépréciation sauf :

– s’il est prévu de céder ces titres à brève échéance ; dans ce cas la dépréciation couvre un risque de marché et est dotée en : Résultat sur actifs immobilisés,

– ou s’il existe un risque de défaillance de la contrepartie, auquel cas la dotation est classée en coût du risque.

— Autres titres détenus à long terme : Les « Autres titres détenus à long terme » sont des actions et valeurs assimilées que le groupe entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus, mais avec l’intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l’entreprise émettrice.

Les titres détenus à long terme sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d’acquisition ou de leur valeur d’utilité. La valeur d’utilité des titres cotés est principalement déterminée selon la valeur de marché la plus proche de la date de clôture lorsque la baisse de la valeur du titre est jugée durable.

L’actif net réévalué et le cas échéant consolidé est retenu pour les titres non cotés.

Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique : Revenus des titres à revenu variable.

— Titres de participation : Les titres de participation sont constitués des participations pour lesquelles est exercée une influence notable sur les organes d’administration des sociétés émettrices et des participations présentant un caractère stratégique pour le développement des activités.

Les titres de participation sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d’acquisition ou de leur valeur d’usage. La valeur d’usage des titres cotés est principalement déterminée en fonction d’une valeur de marché plus proche de la date de clôture lorsque la baisse de la valeur du titre est jugée durable. La valeur d’usage des titres non cotés est égale à l’actif net réévalué. Une dépréciation est constatée si la valeur d’usage des titres détenus est inférieure à la valeur d’acquisition.

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de dépréciations sont enregistrés au compte de résultat dans la rubrique : Gains nets sur actifs immobilisés.

Les dividendes sont enregistrés dans la rubrique : Revenus des titres à revenu variable.

— Méthode de valorisation des titres acquis : De manière générale, la valeur de marché des titres acquis est déterminée de manière automatique à partir de cotations fournies par plusieurs contributeurs.

Le dernier cours coté disponible est retenu sous condition de volumétrie minimale afin de ne retenir pour valoriser les titres que des cours significatifs.

A titre exceptionnel des cours manuels peuvent être retenus.

Si aucun cours coté n’est disponible, la valorisation du titre sera déterminée à partir d’un modèle de valorisation alimenté par la saisie manuelle d’un échéancier de flux.

Crédits :

— Taux d’intérêt effectif (TIE) : Le règlement n° 2009-03 du 3 décembre 2009 du Comité de la réglementation comptable concernant la comptabilisation des commissions et des coûts de transaction perçus ou supportés par les établissements de crédit à l’occasion de l’octroi ou de l’acquisition de crédits est appliqué dans les comptes. Sont inclus dans les commissions et les coûts de transaction les frais de dossiers, les commissions d’apporteurs d’affaires et les coûts marginaux de transaction (rémunérations variables à l’octroi versées aux commerciaux, frais de conseils) à l’exception des coûts marginaux de transaction antérieurs au 1er janvier 2010 compte tenu de l’impossibilité de reconstituer un historique fiable. Le principe de comptabilisation retenu est l’étalement des commissions sur la durée de vie du prêt selon la méthode alternative au prorata du capital restant dû.

Créances douteuses :

— Risque de crédit : Le règlement 2002-03 du CRC, modifié par le règlement 2005-03, relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF, est appliqué depuis le 1er janvier 2003. Ce texte conduit à présenter sur une ligne spécifique les encours restructurés d’une part, déclasser certains encours et encours douteux compromis d’autre part. En ce qui concerne les encours douteux compromis, il s’agit des prêts ayant un caractère irrécouvrable nécessitant la détermination d’une dépréciation et ceux pour lesquels un passage en perte à terme est envisageable.

Ce déclassement est effectué :

– à la échéance du terme sauf si le passage en perte à terme n’est pas envisagé,

– un an après sa classification en encours douteux, un encours douteux est présumé être compromis si le passage en perte à terme est envisagé.

Les encours douteux restructurés à des conditions hors marché et reclassés en encours sains restructurés font l’objet d’une décote (correspondant à la différence entre le taux de restructuration et le taux d’origine) comptabilisée immédiatement en charge (coût du risque) et reprise sur la durée du prêt (PNB). Le premier impayé d’un encours restructuré entraîne un déclassement en encours douteux.

En matière de crédits immobiliers, les créances présentant des impayés depuis six mois au moins ou un retard inférieur mais comportant un risque de non recouvrement sont déclassées en créances douteuses pour le montant du capital restant dû, du capital échu et des intérêts échus.

— Dépréciations en capital : Le règlement 2002-03 du Comité de la réglementation comptable, complété par le règlement 2005-03, impose à partir du 1er janvier 2005 le calcul actuariel des flux futurs recouvrables pour la détermination des dépréciations sur créances douteuses. Le calcul actuariel est établi de la manière suivante : les pertes prévisionnelles sont égales à la différence entre les flux contractuels initiaux, déduction faite des flux déjà encaissés, et les flux prévisionnels actualisés. Ces derniers sont eux-mêmes déterminés en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques, les garanties appelées ou susceptibles de l’être sous déduction des coûts liés à leur réalisation, et l’état des procédures en cours.

La valeur du gage correspondant à la garantie appelée est valorisée selon une méthodologie correspondant à la nature de l’investissement :

– Règle générale : l’entrée en douteux supérieure à 150 milliers d’euros doit faire systématiquement l’objet d’une évaluation par un tiers. Une mise à jour régulière des valeurs de gage est opérée, soit par des nouvelles expertises, soit si l’expertise a été réalisée plus de 12 mois avant la date d’arrêt des comptes par indexation des prix de l’immobilier sur la valeur de gage connue soit en cas de vente judiciaire par l’application d’un abattement sur valeur vénale de l’écart habituel entre valeur amiable et valeur à la barre du tribunal constatée par la société.

— Règle particulière : la valeur de gage à retenir pour le calcul des dépréciations pour l'ensemble des crédits ayant financé des acquisitions de biens destinés à la location en meublé (professionnelle ou non), compte tenu de la stabilité attendue des investissements auxquels ils s'appliquent, est obtenue par application de la méthode dite de « Gordon & Shapiro » à partir des éléments suivants :

- Loyer annuel de la première période, stipulé au contrat ou estimé selon le marché,
- Taux de rendement annuel attendu par l'investisseur soit 4,8 % pour le 31 décembre 2011,
- Taux de croissance des loyers ou taux de réévaluation des loyers attendu sur le long terme : le Crédit immobilier de France a retenu le taux d'inflation fixé par les autorités monétaires soit 1,9 % pour 2011 et pour les contrats qui limitent l'évolution des loyers, c'est le taux plafond qui s'applique.

— Dépréciations en intérêts : Une dépréciation est constituée en minoration des comptes d'intérêts à hauteur des intérêts courus et échus des prêts faisant l'objet d'une procédure judiciaire. Si ces intérêts viennent à être payés, ils sont enregistrés dans cette rubrique lors de leur encaissement.

Les intérêts concernant des clients pour lesquels des échéances restent impayées pendant plus de trois mois ou le cas échéant six mois pour l'immobilier sont dépréciés pour leur totalité en minoration des comptes d'intérêts dans lesquels ils ont été enregistrés initialement.

Logements acquis par adjudication. — Les logements acquis par adjudication sont comptabilisés en stock à leur coût d'acquisition. Le montant résiduel entre la créance du client et le prix d'acquisition du bien est comptabilisé en créances douteuses.

Un test de dépréciation est réalisé :

- à chaque arrêté des comptes et situations intermédiaires, et au moins une fois par an,
- lorsqu'il existe un indice de dépréciation (dégradation, vétusté, changement de norme d'urbanisme),
- ou dans l'optique d'une cession.

Un actif est déprécié lorsque sa valeur comptable est supérieure à sa valeur actuelle (valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage). La constatation d'une perte de valeur se traduit immédiatement par une charge équivalente au compte de résultat.

Subvention sur prêt à zéro pour cent. — Pour compenser l'absence de perception d'intérêts sur les prêts accordés aux clients au titre du prêt à 0 % du Ministère du Logement, les établissements de crédit bénéficient d'une rémunération par l'Etat.

— Pour les prêts émis jusqu'au 31 janvier 2005 : A l'encaissement du premier versement de l'Etat, la totalité de la subvention (partie encaissée et non encaissée) est enregistrée en produits constatés d'avance puis réintégrée en résultat de manière échelonnée conformément aux dispositions fixées par la D.L.F. (lettre du 7 avril 1997).

La fraction de la subvention rapportée au résultat correspond à la différence entre le montant des intérêts du prêt classique et le produit du placement de la subvention non encore intégrée au résultat. Ces deux éléments sont évalués au taux réel de rendement du prêt, subvention comprise.

— Pour les prêts émis à partir du 1er février 2005 : Un crédit d'impôt est instauré pour remplacer le dispositif précédent. Afin de préserver une cohérence de comptabilisation, la méthode d'étalement de ce crédit d'impôt est identique à celle utilisée pour l'ancien prêt à taux zéro. Ce crédit d'impôt est imputé sur l'impôt sur les sociétés par fractions égales sur la durée du prêt. Par contre, sur le plan fiscal, cette créance certaine constitue un produit imposable rattaché à hauteur d'un cinquième au titre de l'exercice au cours duquel l'établissement a versé les fonds au client, et par fraction égale sur les quatre exercices suivants (conformément à l'avis numéro 2007 B du 2 mai 2007 du Comité d'Urgence du Conseil National de la Comptabilité).

Charges différées ou à étaler. — L'avis N° 2004-15 du CNC relatif au traitement des charges différées ou à étaler est appliqué depuis le 1er janvier 2005.

Immobilisations. — Le règlement 2002-10 du CRC, modifié par les règlements 2003-07 et 2004-06 ainsi que les avis du Comité d'urgence 2003-E et F 2005-D, est appliqué aux comptes relatifs aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2005. Le groupe CIFD a opté pour la méthode du coût amorti et la comptabilisation de ses immeubles par composants. Leur évaluation est réalisée à chaque clôture des comptes et à chaque situation intermédiaire par des tests de dépréciation, les amortissements sont calculés sur la durée d'utilité des immobilisations (cf. note 13).

Les immeubles d'exploitation sont amortis sur des durées d'utilité comprises entre 5 et 40 ans, selon la nature des composants. Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition T.V.A. non récupérable incluse.

Dettes représentées par un titre. — Les dettes représentées par un titre sont ventilées par supports : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties de manière actuarielle sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts dans la rubrique : Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe.

Les frais d'émission d'emprunts portés au bilan sont amortis de manière actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt.

Dettes subordonnées. — Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Engagements sociaux :

— Provision pour engagements liés au départ à la retraite : Pour l'essentiel, les engagements de retraite (indemnités de fin de carrière) sont déterminés à partir de l'indemnité de départ à la retraite prévue par la convention collective, modifiée par la loi sur la réforme des retraites (loi Fillon), qui a posé le principe du report de l'âge auquel l'entreprise peut mettre d'office un salarié à la retraite (désormais, la mise à la retraite ne peut être prononcée qu'à la condition que le salarié concerné ait atteint 65 ans, âge porté progressivement à 67 ans selon les mois et années de naissance, indépendamment du nombre de trimestres cotisés).

Cette provision est évaluée en tenant compte d'hypothèses de rotation du personnel par tranche d'âge, d'une inflation fixée à 1,90 % comme au 31 décembre 2010, d'une actualisation fixée à 4,30 % (taux de l'iBoxx corporate AA 10+) contre 3,25 % au 31 décembre 2010.

La provision correspondante figure dans la rubrique « Provisions ».

Certaines sociétés financières régionales du Groupe C.I.F.D. ne provisionnent pas leurs engagements liés au départ à la retraite car ceux-ci sont externalisés auprès de compagnies d'assurance. Il est vérifié qu'en cas d'insuffisance, une provision est constatée.

— Provision pour engagements liés aux médailles du travail : Selon l'avis 2004-05 du CNC, les engagements couverts par cette provision peuvent être évalués selon les modalités prévues au § 7 de la recommandation 2003-R.01 relative aux autres avantages à long terme.

Le calcul utilise des hypothèses actuarielles (tables de mortalité, table de rotation, hypothèses de revalorisation et taux d'actualisation dans la formule de calcul) identiques à celles utilisées pour le calcul des engagements de retraite.

— Droit individuel à la formation : Les informations au titre des droits individuels à la formation sont les suivantes :

	Décembre 2011	Décembre 2010
Montant comptabilisé au passif du bilan (en euros)	0	0
Volume d'heures de formation cumulé résiduel correspondant aux droits acquis au titre du DIF	221 067	228 860
Volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande des salariés	218 768	226 593

Instruments financiers à terme et conditionnels. — Conformément au règlement 90-15 modifié par les règlements n° 92-04, 95-04, 97-02 et 2002-01 du CRBF, les échanges de taux d'intérêt sont enregistrés comme suit : les principes comptables appliqués diffèrent selon les instruments et les intentions d'origine (opérations de couverture ou de marché).

— Opérations d'échange de taux : Ces opérations sont réalisées selon quatre finalités :

- Micro couverture (couverture affectée),
- Macro couverture (gestion globale de bilan),
- Positions ouvertes isolées,
- Gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction.

Les deux premières catégories sont assimilées, au niveau du compte de résultat, à des opérations de prêts ou d'emprunts et les montants perçus ou payés sont incorporés *prorata temporis* dans le compte de résultat.

Le traitement comptable des positions ouvertes isolées est identique pour les intérêts mais les moins-values latentes constatées en date d'arrêté par rapport à la valeur de marché des contrats sont enregistrées en résultat par voie de provision, contrairement aux opérations de couverture.

Le Groupe CIFD n'a aucune position ouverte isolée.

La dernière catégorie fait l'objet d'une évaluation instrument par instrument à la juste valeur. Les variations de valeur d'un arrêté comptable à l'autre sont inscrites immédiatement en compte de résultat. L'évaluation est corrigée des risques de contrepartie et de la valeur actualisée des charges de gestion futures afférentes aux contrats.

Le Groupe CIFD ne fait pas de gestion spécialisée de portefeuille de transaction.

— Opérations d'échange de devises : Les opérations de change non dénouées sont valorisées au cours de clôture de l'exercice.

Les opérations de change à terme de couverture font l'objet d'un enregistrement *prorata temporis* en compte de résultat soit sous forme de report et déport lorsqu'elles sont réalisées dans le cadre de l'activité commerciale, soit sous forme d'intérêts courus lorsqu'elles ont vocation à couvrir des actifs ou des passifs à long terme en devises.

— Options (taux, change, actions) et contrats à terme : Le montant notionnel de l'instrument sous-jacent sur lequel porte l'option ou le contrat à terme est enregistré en distinguant les contrats de couverture affectée des autres contrats.

Pour les opérations de couverture, les produits et charges sont rapportés de manière symétrique à ceux afférents à l'élément couvert. Ainsi les primes payées ou reçues pour les options sont rapportées au compte de résultat au prorata des capitaux restant dus des notionnels.

Dans le cas des autres opérations de marché, les positions sur une classe d'options ou de contrats à terme sont revalorisées en date de situation. S'il s'agit de produits cotés sur un marché organisé ou assimilé, les variations de valeur de la position sont directement inscrites en compte de résultat. S'il s'agit de produits traités sur des marchés de gré à gré, seule une éventuelle décote constatée sur la position est enregistrée en résultat par voie de dépréciation sur instruments financiers, les produits latents n'étant pas comptabilisés.

Le groupe CIFD ne procède qu'à des opérations de couverture.

Conformément au règlement n° 2004-16 du CRC et à l'avis n° 2004-21 du CNC relatif aux informations à fournir sur la juste valeur des instruments financiers, le groupe CIFD indique au niveau de ses annexes et pour chaque catégorie d'instrument la valeur de marché et le volume des opérations au 31 décembre 2011.

Solidarité financière du groupe CIFD. — Dans le cadre du contrat de solidarité financière du groupe Crédit Immobilier de France, CIFD s'est engagée à répondre à toute demande du Gouverneur de la Banque de France de fournir à ses filiales financières le soutien financier nécessaire, afin de garantir leur liquidité et leur solvabilité.

Dans ce but, chacune des filiales, à l'exclusion de CIF Euromortgage, s'est elle-même engagée à répondre à première demande de CIFD, dans la limite de ses fonds propres, à tout appel de fonds nécessaire, destiné à préserver la liquidité et/ou la solvabilité d'une entité du groupe.

5. – Principes et méthodes appliqués aux opérations d'apports partiels d'actifs dans les filiales financières régionales.

Les filiales financières régionales ont bénéficié de l'apport partiel de la branche crédit des SACI actionnaires. A ce titre, les portefeuilles de prêts, d'emprunts et d'instruments financiers apportés ont fait l'objet d'une revalorisation financière, ayant eu pour conséquence l'établissement d'une décote/surcote, constatant l'écart entre leur valeur financière et leur valeur nominale.

L'amortissement de cet écart est calculé sur une base actuarielle.

Compte tenu du nombre de prêts et d'emprunts concernés par ces apports, l'amortissement de cet écart par ligne de prêt ou emprunt individuel n'a pu être réalisé. Le calcul a par conséquent été effectué sur l'écart net, pour l'ensemble du portefeuille des prêts et du portefeuille des emprunts et sur la durée résiduelle totale, puisque l'activité de crédit des SACI a été apportée dans sa totalité.

A chaque échéance, il est calculé le montant de la décote/surcote par différence entre les valeurs actuelles nettes du portefeuille apporté, calculées au taux historique (taux interne de rendement établi à partir de la valeur nette comptable du portefeuille et des flux réels) et au taux d'apport (taux interne de rendement établi à partir de la valeur d'apport du portefeuille et des flux réels).

La variation de la décote/surcote entre les deux périodes constitue l'amortissement.

Les montants des décotes/surcotes nettes inscrites dans les comptes s'établissent ainsi au 31 décembre 2011 :

(En milliers d'euros)	Décembre 2011	Décembre 2010
Décote nette sur le portefeuille de créances clientèle	14 328	17 084
Surcote nette sur le portefeuille titres d'investissement	0	2
Surcote (décote) nette sur le portefeuille emprunts	- 3 803	- 4 189
Produit net de l'exercice	2 369	4 187

Il a été repris au 31 décembre 2011 un produit net de 2 369 milliers d'euros, inscrit au niveau des intérêts et produits ou charges assimilés.

6. – Différences de première consolidation.

Au 31 décembre 2011, les écarts d'évaluation positifs inscrits au bilan consolidé de C.I.F.D. s'élèvent à 5 948 milliers d'euros et figurent au niveau du poste immobilisations ; les écarts négatifs quant à eux représentent un montant de 2 717 milliers d'euros et sont inscrits au niveau des provisions.

La charge nette relative à l'amortissement des écarts d'évaluation figure au niveau des intérêts et produits ou charges assimilés et s'élève au 31 décembre 2011 à 1 124 milliers d'euros.

L'effet de l'imposition différée sur les écarts d'évaluation a été inscrit dans les comptes et a généré au 31 décembre 2011 un produit net de 387 milliers d'euros qui est venu diminuer la charge globale d'imposition consolidée.

7. – Capital social.

Le capital social de CIFD se décompose de la manière suivante :

(En milliers d'euros)	Décembre 2011	Décembre 2010
Capital social de CIFD	1 310 057	1 310 057

(En quantité)	Décembre 2011	Décembre 2010
Nombre d'actions	85 961 748	85 961 748
Valeur nominale	15,24	15,24

8. – Périmètre de consolidation.

	Décembre 2011			Décembre 2010		
	% contrôle	% intérêt	Méthode	% contrôle	% intérêt	Méthode
Crédit Immobilier de France Développement (société mère)			IG			IG
Assurances et Conseils	99,9	99,9	IG	99,9	99,9	IG
BPI (ex Banque Woolwich)	100,0	100,0	IG	100,0	100,0	IG
Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France (3CIF)	99,9	99,9	IG	99,9	99,9	IG
CIF Assets (FCT)	100,0	100,0	IG	100,0	100,0	IG
C.I.F. Bretagne Atlantique			S	51,0	51,0	IG
C.I.F. Centre Est	51,0	51,0	IG	51,0	51,0	IG
C.I.F. Centre-Ouest	51,0	51,0	IG	51,0	51,0	IG

CIF Euromortgage (Société de Crédit Foncier)	100,0	99,9	IG	100,0	99,9	IG
C.I.F. Ile de France	51,1	51,1	IG	51,1	51,1	IG
C.I.F. Méditerranée	51,0	51,0	IG	51,0	51,0	IG
C.I.F. Nord	51,0	51,0	IG	51,0	51,0	IG
C.I.F. Ouest	53,8	53,8	IG	53,8	53,8	IG
C.I.F.R.A.A	51,0	51,0	IG	51,0	51,0	IG
C.I.F. Sud-Ouest	51,0	51,0	IG	51,0	51,0	IG
CIF. Bretagne (ex Financière régionale du CI de Bretagne)	51,0	51,0	IG	51,0	51,0	IG
G.I.E CIF Services	81,3	65,3	IG	79,4	63,0	IG
G.I.E I-CIF	100,0	76,8	IG	100,0	76,7	IG
SCI 11-13	58,0	29,6	IG	58,0	29,6	IG
SCI Alexandre Ribot	99,0	51,0	IG	99,0	51,0	IG
SCI Madrid	100,0	100,0	IG	100,0	100,0	IG
S. F. pour l'Accession à la Propriété (SOFIAP)	51,0	51,0	IG	51,0	51,0	IG
SNC L'informatique pour les prêts	100,0	100,0	IG	100,0	100,0	IG
Société Foncière Sud Est SAS	100,0	51,0	IG			
Société Méridionale de Gestion Immobilière (SMGI)	100,0	51,0	IG	100,0	51,0	IG

IG : Intégration Globale.

S : Sortante (fusion).

CIFD a cédé les titres détenus sur la société AERIOS – Compagnie de Conseil en financement à la société BPI qui a procédé courant 1er semestre 2011 à une transmission universelle du patrimoine des comptes de cette société dans ses propres livres.

Deux SAS ont été créées au cours du premier semestre 2011, il s'agit de la Foncière Sud Est SAS et de la Foncière Patrimoine Immobilier SAS dont l'activité principale est l'acquisition, l'administration et la gestion d'un patrimoine immobilier. La Foncière Sud Est SAS entre dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2011.

Au cours du 1er semestre 2011 la société Financière Régionale de Crédit Immobilier de France de Bretagne Atlantique a été fusionnée absorbée par la société Financière Régionale de Crédit Immobilier de France de Bretagne, qui a pris la dénomination de CIF Bretagne, cette fusion a un effet rétroactif au 1er janvier 2011.

La société Assurances et Conseils a acquis 100 % du capital de la société Artemis dont l'activité principale est le courtage en assurances lard (Incendie, Accidents, Risques divers) et de personnes, ainsi que l'audit, le conseil en gestion et le conseil financier.

Les sociétés Artemis, Habitat et Territoires Assurances, Cegeris, SNC Centre Est et la SNC FIRCI Immobilier ont été, de par le caractère non significatif de leurs données financières, exclues du périmètre de consolidation (cf. note 12).

Rappel des normes du groupe CIFD relatives au périmètre de consolidation : Le groupe pratique la consolidation systématique des filiales « établissements de crédit » et, pour les filiales n'exerçant pas une activité de crédit, la consolidation systématique lorsque les seuils de 15 millions d'euros de total de bilan et 3 millions d'euros de capitaux propres sont atteints.

Ci-après les principales données chiffrées des sociétés non consolidées conformément aux critères retenus par le groupe :

(En milliers d'euros)	Artemis Assurances (1)	Habitat et Territoires Assurances (1)	CEGERIS (1)	SNC CENTRE EST	SNC FIRCI Immobilier
Actif	151	264	823	3 782	1 274
Immeubles acquis par adjudication				3 466	1 162
Immobilisations d'exploitation	11		28		
Immobilisations incorporelles	61		9		
Immobilisations financières	4				
Trésorerie & VMP	63	46	656	247	96
Autres	12	218	130	69	16
Passif	151	264	823	3 782	1 274
Dettes Financières	3				
C/C associés				3 744	1 284
Provisions			280		

Autres	32	205	191	603	70
Capitaux propres	116	59	352	- 565	- 80
Capital	25	40	38	1	2
Réserves et report à nouveau	68	17	605	- 445	
Résultat	23	2	- 291	- 121	- 82
Chiffre d'affaires	251	188	614	1 011	55

(1) Chiffres clés du 31 décembre 2010.

9. – Opérations interbancaires et assimilées.

(En milliers d'euros)	Décembre 2011	Décembre 2010
Caisse, Banques Centrales	43 818	51 817
Créances à vue	430 829	450 365
Comptes ordinaires	130 496	450 196
Prêts & pensions au jour le jour (1)	300 333	169
Créances à terme	15 342	635 431
Prêts à terme	1 401	621 423
Autres prêts subordonnés	13 941	14 008
Total	489 989	1 137 613
Dont créances rattachées	40	59

(1) Dont 300 millions d'euros de dépôt JJ auprès de la BCE par CIF Euromortgage.

10. – Opérations avec la clientèle.

A – Encours :

(En milliers d'euros)	Décembre 2011	Décembre 2010
Créances commerciales	76	129
Autres concours à la clientèle	33 660 654	32 853 043
Crédits de trésorerie	209 607	75 861
Crédits à l'habitat (1) et (2)	33 000 644	32 341 495
Crédit à l'équipement	32 618	16 070
Prêts participatifs	2 916	3 402
Autres concours (3)	414 869	416 215
Comptes ordinaires débiteurs	5 607	5 936
Total	33 666 337	32 859 108
Dont créances rattachées	88 682	90 783

(1) Cet encours inclut une décote nette de 14 328 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

(2) Dont 22 415 millions d'euros portés au 31 décembre 2011 par CIF Assets dans le cadre des opérations de titrisation du groupe.

(3) Dont 4 938 milliers d'euros accordés à l'U.E.S.L dans le cadre d'un partenariat entre le réseau du Crédit Immobilier de France et les organismes 1 % logement concernant le financement du logement social.

L'encours brut des opérations réalisées avec la clientèle s'élève à 34 017 millions d'euros contre 33 179 millions d'euros à fin décembre 2010, en progression de 2,52 %.

Toutes les opérations de crédit sont effectuées sur le territoire national.

B – Créances douteuses sur la clientèle :

(En milliers d'euros)	Décembre 2011			Décembre 2010
	Montants bruts	Dépréciations	Montants nets	Montants nets
Autres concours à la clientèle :				
Créances douteuses	1 091 759	- 211 889	879 870	818 635

Crédits de trésorerie	16	- 9	7	10
Crédits à l'habitat	1 090 320	- 211 555	878 765	817 471
Autres concours	1 423	- 325	1 098	1 154
Créances douteuses compromises	312 419	- 138 705	173 714	163 905
Crédits à l'habitat	312 419	- 138 705	173 714	163 905
Total	1 404 178	- 350 594	1 053 584	982 540

Le montant brut des créances douteuses relatives aux opérations réalisées avec la clientèle (y compris les créances compromises) s'élève à 1 404 178 milliers d'euros au 31 décembre 2011 contre 1 302 643 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

Il représente 4,13 % de l'encours clientèle au 31 décembre 2011 contre 3,93 % à fin décembre 2010.

Le montant des dépréciations s'élève quant à lui à 350 594 milliers d'euros au 31 décembre 2011 et couvre à hauteur de 24,97 % les créances douteuses brutes contre 24,57 % en décembre 2010.

11. – Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable.

(En milliers d'euros)	Effets publics & valeurs assimilées	Obligations & titres à revenu fixe	Actions & titres à revenu variable	Total décembre 2011	Total décembre 2010
Titres de placement	33 135	148 978	905	183 018	271 550
Titres d'investissement	517 300	1 885 507		2 402 807	2 948 980
Titres de l'activité de portefeuille					
Total	550 435	2 034 485	905	2 585 825	3 220 530
Dont :					
Créances rattachées	9 894	10 861		20 755	17 748
Dépréciations constituées		- 1 417		- 1 417	- 6 071
Titres cotés		1 165 652		1 165 652	1 573 875
Titres émis par des organismes publics	540 541			540 541	593 104

Au 31 décembre 2011, les moins-values relatives au portefeuille de placement s'élèvent à 1 417 milliers d'euros : si une moins-value sur un titre le porte à une valeur inférieure à la valeur de l'instrument financier le couvrant, la différence fait l'objet d'une dépréciation. La valeur de marché du portefeuille d'investissement est de 1 407 millions d'euros pour la 3CIF et de 714 millions d'euros pour CIF Euromortgage.

12. – Participations, entreprises liées et autres titres détenus à long terme.

Le montant brut des participations non consolidées s'élève à 12 248 milliers d'euros au 31 décembre 2011 contre 12 028 milliers d'euros au 31 décembre 2010 ; d'où une variation en valeur brute de 220 milliers d'euros due principalement à l'acquisition de 100 % du capital de la société Artemis (à hauteur de 800 milliers d'euros), à la transmission universelle de patrimoine de la société Aérius dans les comptes de la société BPI (à hauteur de 1 000 milliers d'euros) et à la variation des avances en compte courant à la SNC Centre Est (à hauteur de 500 milliers d'euros).

Une reprise de dépréciation de 1 000 milliers d'euros a été effectuée suite à la cession puis à la Transmission Universelle du Patrimoine (TUP) de la société d'Aérius à la société BPI et une dotation de - 560 milliers d'euros a été effectuée sur les prêts et avances en compte courant de la SNC Centre Est.

Etat des principales participations figurant à l'actif du bilan :

(En milliers d'euros)	Décembre 2011		Décembre 2010	
	Valeurs brutes	% Détention	Valeurs brutes	% Détention
Procvivis	4 961	9,65 %	4 961	9,65 %
Caisse de refinancement de l'habitat	325	NS	469	NS
CEGERIS	1 530	80 %	1 530	80 %
SNC Centre Est	3 744	100 %	3 245	100 %
Artemis	800	100 %		
AERIOS – Compagnie de Conseil en Financement			1 000	100 %
Banque Française de Crédit Coopératif	482	NS	482	NS
Fonds de Garantie des Dépôts	45	NS		
Crédit Coopératif	86	NS	86	NS

Caution Mutuelle du CIF	2	NS	2	NS
Maghreb titrisation	44	9,99 %	44	9,99 %
GOBTP	31	NS	31	NS
Habitat Crédit	2	NS	2	NS
Habitat & Territoires Assurances	8	50 %	8	50 %
Crédit Agricole Sud Rhône Alpes	10	NS	10	NS
Autres participations	178	NS	158	NS
Total	12 248		12 028	
Dépréciations	– 560		– 1 000	
Valeur nette	11 688		11 028	

Le montant des prêts et avances en compte courant s'élève à 3 744 milliers d'euros au 31 décembre 2011 au titre de SNC Centre Est.

13. – Immobilisations incorporelles et corporelles.

(En milliers d'euros)	Décembre 2011			Décembre 2010
	Montants bruts	Amortissement & dépréciation	Montants nets	Montants nets
Immobilisations incorporelles :				
D'exploitation :				
Droit au bail	8 457	– 394	8 063	8 153
Autres éléments du fonds commercial (1)	72 997	– 42 569	30 428	32 128
Logiciel développé en interne				
Logiciels (2)	79 257	– 57 121	22 136	30 314
Autres (3)	2 463	– 708	1 755	3 816
Total	163 174	– 100 792	62 382	74 411
Immobilisations corporelles :				
D'exploitation :				
Installations, agencements & assimilé	42 753	– 24 016	18 737	18 681
Matériel informatique	13 094	– 11 517	1 577	2 066
Immeubles d'exploitation (4) :				
Agencements, installations	20 657	– 13 217	7 440	8 153
Façades	8 080	– 887	7 193	7 471
Frais d'acquisition	364	– 106	258	285
Gros oeuvres	52 794	– 9 379	43 415	45 567
Installations techniques	18 830	– 8 370	10 460	11 700
Terrains	50 159		50 159	50 407
Autres matériel et mobilier	20 269	– 14 453	5 816	6 208
En cours	1 427		1 427	1 043
Immeubles de placement :				
Agencements, installations	20	0	20	0
Gros oeuvres	54	0	54	3 082
Installations techniques	47	0	47	0
Terrains	14	0	14	0
Total	228 562	– 81 945	146 617	154 663
Total général	391 736	– 182 737	208 999	229 074

(1) Ce poste reprend exclusivement les écarts d'évaluation calculés lors de l'entrée des filiales dans le périmètre de CIFD pour 42 743 milliers d'euros ainsi que les fonds de commerce des sociétés Assurances et Conseils et BPI pour 30 254 milliers d'euros en valeur brute contre 25 557 milliers d'euros au 31 décembre 2010 du fait d'une variation de 4 697 milliers d'euros due exclusivement à la transmission universelle de patrimoine de la société Aérius à la société BPI ; pour ramener ce fonds de commerce à sa valeur historique, il a été totalement déprécié.

(2) Plusieurs applicatifs ont été mis en service durant cet exercice pour un montant total de 5 868 milliers d'euros principalement pour l'outil de gestion des crédits EFI, pour la migration SEPA et la plateforme d'échange des flux. Un complément d'amortissement (1,984 millions d'euros) a été enregistré sur l'outil CSU Front Office, suite à la modification de la durée d'amortissement.

(3) La variation du poste Autres correspond principalement à la diminution de l'exercice du poste immobilisations en cours pour 5 868 milliers d'euros et à l'augmentation de ce même poste pour 3 846 milliers d'euros.

(4) Les bâtiments administratifs qui sont uniquement utilisés pour l'exercice des propres activités de l'établissement ont été ventilés par composants au 1er janvier 2005, conformément au règlement CRC 2002-10.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un amortissement actuariel.

Modes et durées d'amortissement des immobilisations

Immobilisations corporelles :		
Immeubles d'exploitation :		
Terrains	Non amortissable	
Façades	40 ans	Linéaire
Gros oeuvres	40 ans	Linéaire
Agencements de locaux	10 ans	Linéaire
Installations générales techniques	15 ans	Linéaire
Installations techniques	15 ans	Linéaire
Frais d'acquisition	5 ans	Linéaire
Autres Immobilisations :		
Agencements de locaux (*)	10 ans	Linéaire
Installations téléphoniques	5 ans	Linéaire
Installations générales techniques (*)	15 ans	Linéaire
Mobilier (sauf meubles anciens)	10 ans	Linéaire
Mobilier : meubles anciens	Non amortissable	
Matériel de bureau	5 ans	Linéaire
Matériel de transport	5 ans	Linéaire
Matériel informatique	3 ans	Linéaire
Outillage	10 ans	Linéaire
Immobilisations incorporelles :		
Progiciels	3 à 8 ans	Linéaire
Logiciel développé en interne	3 à 8 ans	Linéaire
Droit au bail	Non amortissable	

(*) Pour locaux de propriété d'autrui uniquement.

14. – Variations de l'actif immobilisé.

(En milliers d'euros)	Brut décembre 2010	Acquisitions	Cessions ou remboursements	Augmentation de Capital	Périmètre	Autres mouvements(2)	Brut décembre 2011	Amortissements & dépréciations	Net décembre 2011
Immobilisations financières (1)	2 962 676	133 647	- 685 569			4 301	2 415 055	- 560	2 414 495
Immobilisations incorporelles	153 974	9 628	- 317			- 111	163 174	- 100 792	62 382
Immobilisations corporelles	229 379	11 165	- 8 040			- 3 942	228 562	- 81 945	146 617
Total	3 346 029	154 440	- 693 926	0	0	248	2 806 791	- 183 297	2 623 494

(1) Le poste immobilisations financières ci-dessus comprend le portefeuille de titres d'investissement ainsi que les participations, les entreprises liées non consolidées et les titres détenus à long terme.

(2) Les autres mouvements d'un montant global de 248 milliers d'euros concernent principalement les postes suivants :

— Au niveau des immobilisations financières, des reclassements ont été opérés :

— Aux reclassements opérés :

- En 2008 des titres de placement ont été classés en titres d'investissement à la 3CIF, la dépréciation initialement constatée a été reprise pour 22 341 milliers d'euros sur la durée de vie résiduelle des titres : l'impact positif sur le résultat au 31 décembre 2011 est de 4 163 milliers d'euros,

- Il en a été de même en 2010 pour un montant de 525 millions d'euros ; la dépréciation initialement constatée a été reprise pour 129 milliers d'euros sur la durée de vie résiduelle des titres : l'impact positif sur le résultat au 31 décembre 2011 est non significatif (74 milliers d'euros).

— Au niveau des immobilisations corporelles, un stock de biens immobiliers a été reclassé pour un montant net de 3 654 milliers d'euros du poste « Immeubles de placement » (3 995 milliers d'euros) et « Amortissement immeubles de placement » (341 milliers d'euros) au poste « Stocks immeubles acquis en adjudication ».

15. – Comptes de régularisation et actifs divers.

A – Autres actifs :

(En milliers d'euros)	Décembre 2011	Décembre 2010
Comptes de règlement sur opérations sur titres	428	
Instruments conditionnels achetés	136 196	100 879
Stocks et emplois divers	28 307	12 472
Débiteurs divers	663 456	618 259
Gages et espèces versés (1)	1 976 048	1 199 708
Créances douteuses	64	464
Impôt différé	24 042	37 910
Total	2 828 541	1 969 692

(1) Il s'agit d'opérations de dépôt d'espèces avec certaines contreparties de marché avec lesquelles la 3CIF, BPI et CIF Euromortgage ont signé des conventions dites de « cash collatéral ». Ces conventions permettent de favoriser le développement des opérations traitées tout en limitant le niveau des risques réciproques des deux parties.

B – Comptes de régularisation et divers :

(En milliers d'euros)	Décembre 2011	Décembre 2010
Comptes d'encaissement	55 302	49 978
Comptes d'ajustement de devises	42 648	30 520
Comptes d'écarts (1)	321 881	267 570
Pertes sur contrats de couverture	53 513	71 635
Charges à répartir (2)	87 419	98 096
Charges payées d'avance	8 881	10 663
Produits à recevoir	491 633	463 982
Autres comptes de régularisation	283	465
Total	1 061 560	992 909

(1) Il s'agit de l'écart technique hors bilan de 3CIF.

(2) Ce poste enregistre pour – 11 304 milliers d'euros de variation sur l'étalement des primes d'émission sur obligations chez 3CIF et CIF Euromortgage.

16. – Opérations interbancaires et assimilées.

(En milliers d'euros)	Décembre 2011	Décembre 2010
Banques Centrales		
Dettes à vue	162 323	127 043
Comptes ordinaires	161 275	126 389
Emprunts au jour le jour	1 048	654
Titres donnés en pension livrée		
Dettes à terme	1 102 210	1 242 365
Emprunts à terme	1 102 210	1 242 365
Titres donnés en pension livrée		
Total	1 264 533	1 369 408

Dont dettes rattachées	9 293	7 793
------------------------	-------	-------

17. – Dettes représentées par un titre.

(En milliers d'euros)	Décembre 2011	Décembre 2010
Bons de caisse		
Titres du marché interbancaire et de créances négociables	7 644 788	7 714 262
Emprunts obligataires (1)	23 076 262	24 145 897
Autres dettes représentées par un titre (2)	2 408 187	1 742 763
Total	33 129 237	33 602 922
Dont dettes rattachées	490 528	428 409

(1) Ce poste comprend notamment 538,70 millions d'euros chez la 3CIF au titre des émissions de titres avec la garantie de l'Etat et intégralement financées par la Caisse des Dépôts et Consignations à travers la Société de Financement de l'Economie Française. Cet emprunt est garanti par un nantissement de prêts à hauteur de 895 millions d'euros (cf. note 22C).

(2) Ce poste comprend exclusivement des obligations sécurisées nominatives émises par CIF Euromortgage.

18. – Comptes de régularisation.

A – Autres passifs :

(En milliers d'euros)	Décembre 2011	Décembre 2010
Instruments conditionnels vendus	352	337
Créditeurs divers	161 835	180 819
Gages espèces reçus (1)	1 776 142	843 239
Autres passifs divers		
Dettes rattachées	4 974	7 238
Impôts différés	5 859	9 054
Total	1 949 162	1 040 687

(1) Il s'agit d'opérations de dépôt d'espèces avec certaines contreparties de marché avec lesquelles 3CIF ou CIF Euromortgage ont signé des conventions dites de « cash collatéral ». Ces conventions permettent de favoriser le développement des opérations traitées tout en limitant le niveau des risques réciproques des deux parties.

B – Comptes de régularisation et divers :

(En milliers d'euros)	Décembre 2011	Décembre 2010
Comptes d'encaissement	3 354	2 627
Comptes d'ajustement de devises (1)	28 672	32 981
Comptes d'écarts	0	0
Gains sur contrats de couverture	119 202	144 491
Subvention 0 % et crédits d'impôt (2)	912 182	762 730
Autres produits constatés d'avance (2)	31 058	118 303
Charges à payer	379 484	407 221
Autres comptes de régularisation	2 794	3 404
Total	1 476 746	1 471 757

(1) Il s'agit de l'écart technique hors bilan de 3CIF.

(2) Un reclassement des crédits d'impôt PTZ a été effectué en 2011 du poste « Autres produits constatés d'avance » au poste « Subvention 0 % et crédits d'impôt » pour 5 806 milliers d'euros.

19. – Variations ayant affecté les postes de dépréciations et de provisions au cours de l'exercice.

Les variations de l'exercice sont les suivantes :

(En milliers d'euros)	Décembre 2010	Dotations	Reprises	Autres mouvements	Décembre 2011
Actif	- 329 903	- 276 402	244 431	1 691	- 360 183
Effets publics et assimilés	- 1 668			1 668	
Etablissements de crédit					0
Clientèle	- 320 103	- 268 984	238 493		- 350 594
Titres à revenu fixe ou variable	- 4 403	- 898	3 883		- 1 418
Titres de participation	- 1 000	- 560	1 000	0	- 560
Immobilisations incorporels et corporels (2)	- 1 618	- 5 363	418		- 6 563
Autres actifs	- 1 111	- 597	637	23	- 1 048
Passif	41 761	11 340	- 20 824	20	32 297
Coût du risque	28 238	2 614	- 15 532	9	15 329
Ecarts d'évaluation (1)	3 292		- 576		2 716
Retraite	3 631	3 594	- 900	1	6 326
Charges générales d'exploitation	1 417	1 005	- 916	- 10	1 496
Impôt	3		- 3	0	
Restructuration	944	1 197	- 670	0	1 471
Autres provisions	4 236	2 930	- 2 227	20	4 959

(1) A ce poste figurent les écarts d'évaluation négatifs calculés lots de l'entrée des filiales financières dans le périmètre de CIFD.

(2) A ce poste figure la dépréciation à 100 % du fonds de commerce créé lors de la transmission universelle de patrimoine de la société Aérius dans les comptes de la société BPI à hauteur de 4 696 milliers d'euros pour le ramener à sa valeur historique.

(3) Ce poste enregistre pour 761 milliers d'euros de dépréciations sur les biens acquis par adjudication.

20. – Structure des opérations de financement : ventilation selon leur durée résiduelle.

(En milliers d'euros)	<= 3 mois	> 3 m <= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	Banque Centrale, Créances/Dettes Rattachées créances dx & dépréciation	Total
Postes de l'actif :						
Opérations interbancaires et assimilées	418 183	275	17 583	10 095	43 853	489 989
Opérations avec la clientèle	1 385 516	1 353 798	7 598 841	22 168 550	1 159 632	33 666 337
Obligations et autres titres à revenu fixe (1)	66 670	160 824	601 041	1 195 089	10 861	2 034 485
Total	1 870 369	1 514 897	8 217 465	23 373 734	1 214 345	36 190 811
Postes du passif :						
Opérations interbancaires et assimilées	209 487	129 593	565 193	353 731	6 529	1 264 533
Opérations avec la clientèle	330 704	167 476	44 210	9 703	12 272	564 365
Emprunts obligataires & dettes subordonnées	137 454	4 563 756	12 696 248	5 354 451	324 353	23 076 262
Autres dettes constituées par des titres	2 378 871	588 856	3 586 165	3 332 909	166 174	10 052 975
Total	3 056 516	5 449 681	16 891 816	9 050 794	509 328	34 958 135
Instruments financiers à terme :						
Opérations de gré à gré	24 913 625	13 295 356	26 883 934	24 888 498		89 981 413
Marchés organisés						
Total	24 913 625	13 295 356	26 883 934	24 888 498		89 981 413

(1) Hors effets publics et titres à revenus variables (cf. note 11).

21. – Variation des capitaux propres hors F.R.B.G. et des intérêts minoritaires au cours de l'exercice.

(En milliers d'euros)	Capital	Titres de CIFD détenus par les	titres d'autocontrôle	Prime d'émission	Réserves consolidées et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Capitaux propres hors FRBG	Intérêts minoritaires
Solde au 31 décembre 2007	1 310 057				261 896	45 688	1 617 641	788 182
Résultat de l'exercice						37 118	37 118	24 405
Affectation du résultat					45 688	- 45 688		
Dividende					- 33 525		- 33 525	- 19 462
Apports à CIFD								

Variation de périmètre & changement de méthodes								
Autres mouvements								- 6
Solde au 31 décembre 2008	1 310 057				274 059	37 118	1 621 234	793 119
Résultat de l'exercice						24 863	24 863	17 790
Affectation du résultat					37 118	- 37 118		
Dividende					- 19 771		- 19 771	- 12 980
Apports à CIFD								
Variation de périmètre & changement de méthodes								
Autres mouvements					- 1		- 1	28
Solde au 31 décembre 2009	1 310 057				291 405	24 863	1 626 325	797 957
Résultat de l'exercice						55 597	55 597	23 104
Affectation du résultat					24 863	- 24 863		
Dividende					- 30 086		- 30 086	- 22 809
Apports à CIFD								
Variation de périmètre & changement de méthodes					- 20 982		- 20 982	- 17 573
Autres mouvements					1		1	- 9
Solde au 31 décembre 2010	1 310 057				265 201	55 597	1 630 855	780 670
Résultat de l'exercice						49 662	49 662	28 651
Affectation du résultat					55 597	- 55 597		
Dividende					- 39 542		- 39 542	- 13 693
Apports à CIFD								
Variation de périmètre & changement de méthodes								
Autres mouvements					2		2	- 6
Solde au 31 décembre 2011	1 310 057				281 258	49 662	1 640 977	795 622

22. – Hors-bilan.

A – Engagements de financement :

(En milliers d'euros)	Décembre 2011	Décembre 2010
Engagement reçus	155 828	479 971
D'établissement de crédit	153 207	473 449
De la clientèle (1)	2 621	6 522
Dont : prêt à taux zéro	2 621	6 522
Engagement donnés	3 859 748	2 208 191
En faveur d'établissement de crédit (2)	1 606 966	652
En faveur de la clientèle	2 252 782	2 207 539

(1) Engagements reçus de la clientèle ne figurant pas au hors bilan publiable conformément à la réglementation bancaire.

(2) Il s'agit, à hauteur de 1 436 millions d'euros au 31 décembre 2011, de titres déposés en garantie à la BCE par 3CIF.

B – Engagements de garantie :

(En milliers d'euros)	Décembre 2011	Décembre 2010
Engagement reçus	898 169	1 056 807
D'établissement de crédit	565 435	543 166
De la clientèle (1)	332 734	513 641
Engagement donnés	559 981	761 538
En faveur d'établissement de crédit	558 290	759 951
En faveur de la clientèle	1 691	1 587

(1) Engagements reçus de la clientèle ne figurant pas au hors bilan publiable conformément à la réglementation bancaire.

C – Autres engagements (1) :

(En milliers d'euros)	Décembre 2011	Décembre 2010
Autres engagement reçus	111 108	100 584
Autres engagement donnés	862	775

(1) Poste non repris au niveau du hors bilan publiable, conformément à la réglementation bancaire.

Par ailleurs, le groupe CIFD a nanti pour 895 millions d'euros des prêts dans le cadre de la garantie apportée à la SFEF.

D – Autres opérations sur instruments financiers dérivés :

(En milliers d'euros)	Valeurs nominales des contrats				
	Décembre 2011				Décembre 2010
	Opérations de macro couverture	Opérations de micro couverture	Autres opérations	Total	Total
Opérations de taux :					
Opérations de gré à gré :					
Opérations fermes					
Accords de taux futurs et autres opérations	0	0	0	0	874 047
Swaps de taux	60 619 556	21 671 351	0	82 290 907	81 224 251
Autres opérations	0	0	0		0
Opérations conditionnelles :					
Options d'achat	0	0	0	0	0
Contrats de taux plancher/plafond et autres options	555 585	4 695 636	0	5 251 221	5 246 122
Options de vente	0	0	0	0	0
Opérations de change :					
Opérations de gré à gré :					
Opérations fermes					
Cross currency swap	363 403	2 075 882	0	2 439 285	2 404 407
Swaps de change	0	0	0	0	0
Autres opérations		0	0	0	0
Opérations conditionnelles :					
Options d'achat de change					
Options de vente de change					
Total	61 538 544	28 442 869	0	89 981 413	89 748 827

Les opérations sur instruments dérivés initiées par le groupe sont constituées d'opérations de gré à gré, de couverture de position de taux d'intérêt ou de change.

(En milliers d'euros)	Juste valeur des contrats				
	Décembre 2011				Décembre 2010
	Opérations de macro couverture	Opérations de micro couverture	Autres opérations	Total	Total
Opérations de taux :					
Opérations de gré à gré :					
Opérations fermes					
Accords de taux futurs	0	0	0	0	- 6 500
Swaps de taux	- 1 878 265	1 391 553	0	- 486 712	- 467 550
Autres opérations	0	0	0	0	0
Opérations conditionnelles :					

Options d'achat	0	0	0	0	0
Contrats de taux plancher/plafond	- 9 826	38 596	0	28 770	29 634
Options de vente	- 1	- 29	0	- 30	0
Opérations de change :					
Opérations de gré à gré :					
Opérations fermes					
Cross currency swap	37 735	466 210	0	503 945	339 679
Swaps de change	0	0	0	0	0
Autres opérations	0	0	0	0	0
Opérations conditionnelles					
Options d'achat de change					
Options de vente de change					
Total	- 1 850 357	1 896 330	0	45 973	- 104 737

23. – Effectif moyen.

	Effectif moyen salarié décembre 2011	Effectif moyen salarié décembre 2010
Cadres	1 158	1 034
Non cadres	1 319	1 397
Total des effectifs	2 477	2 431

Il s'agit des effectifs employés.

La variation de 46 salariés comprend 34 ETP en provenance d'Aérior (33 ETP au 31 décembre 2010), du fait de la transmission universelle de patrimoine à BPI.

24. – Intérêts et produits assimilés.

(En milliers d'euros)	Décembre 2011	Décembre 2010
Intérêts & produits assimilés sur :		
Etablissements de crédit	629 041	589 226
La clientèle	1 405 327	1 398 207
Obligations & autres titres à revenu fixe	554 098	669 657
Autres intérêts & produits assimilés	7	37
Reprise des écarts d'évaluation négatifs relatifs au portefeuille prêts & emprunts	577	677
Excédent des dotations ou des reprises aux comptes de provisions	6 407	- 475
Total	2 595 457	2 657 329

25. – Intérêts et charges assimilées.

(En milliers d'euros)	Décembre 2011	Décembre 2010
Intérêts & charges assimilées sur :		
Etablissements de crédit	- 984 248	- 1 054 764
La clientèle	- 9 083	- 7 517
Obligations & autres titres à revenu fixe	- 1 218 711	- 1 172 147
Dettes subordonnées	- 4	26
Autres intérêts & charges assimilées	0	- 48
Reprise des écarts d'évaluation positifs relatifs au portefeuille prêts & emprunts	- 1 701	- 1 963

Charges à étaler (1)	- 10 804	- 13 890
Total	- 2 224 551	- 2 250 303

(1) La variation de 3 086 milliers d'euros concerne essentiellement les frais d'émission d'emprunts, soit 1 664 milliers d'euros en provenance de la 3 CIF et - 31 milliers d'euros de CTF Euromortgage.

26. – Commissions.

(En milliers d'euros)	Décembre 2011	Décembre 2010
Produits sur :		
Etablissements de crédit	30	24
La clientèle	5 551	3 098
Opérations sur titres		
Opérations de change		
Instruments financiers à terme		
Prestations de services financiers	1 398	1 703
Autres commissions (1)	96 895	91 570
Total	103 874	96 395
Charges sur :		
Etablissements de crédit	- 1 276	- 2 323
La clientèle	- 18	- 153
Opérations sur titres	- 24	- 246
Opérations de change		
Instruments financiers à terme	- 16	- 16
Prestations de services financiers	- 2 989	- 3 861
Prescripteurs & apporteurs d'affaires (nettes de transferts)	- 119	- 1 381
Autres commissions	- 1 426	- 1 738
Total	- 5 868	- 9 718

(1) Ce poste comprend 63 263 milliers d'euros de commissions perçues au titre de contrat d'assurance DIT contre 59 158 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

Les prestations de services d'Assurances et Conseils s'élèvent à 17 080 milliers d'euros contre 17 165 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

27. – Gains ou pertes sur portefeuille de placement.

(En milliers d'euros)	Décembre 2011	Décembre 2010
Portefeuille de placement	4 627	11 885
Frais d'acquisition	- 6	- 47
Plus ou moins-values de cession (1)	1 648	10 899
Excédent des dotations ou des reprises aux comptes de dépréciations	2 985	1 033
Titres de l'activité de portefeuille		
Total	4 627	11 885

(1) Ce poste enregistre pour 1 576 milliers d'euros de plus-values réalisées par la 3CIF sur son portefeuille d'effets publics et assimilés contre 10 912 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

28. – Autres produits d'exploitation bancaire.

(En milliers d'euros)	Décembre 2011	Décembre 2010
Transferts de charges	0	0
Opérations bancaires faites en commun	0	- 5
Autres produits d'exploitation bancaire (1)	9 343	3 780

Autres produits	2 391	1 791
Total	11 734	5 566

(1) La variation de 5 563 milliers d'euros par rapport au 31 décembre 2010 concerne principalement les gains sur cessions de biens immobiliers acquis en adjudication à hauteur de 6 057 milliers d'euros et des autres produits d'exploitation bancaire pour – 494 milliers d'euros.

29. – Autres charges d'exploitation bancaire.

(En milliers d'euros)	Décembre 2011	Décembre 2010
Amortissement des charges à étaler	– 1	145
Opérations bancaires faites en commun	– 8	0
Autres charges d'exploitation bancaire	– 13 086	– 6 610
Autres charges	– 350	– 389
Total	– 13 445	– 6 854

La variation de – 6 591 milliers d'euros par rapport au 31 décembre 2010 concerne principalement les charges sur biens acquis en adjudication à hauteur de – 5 713 milliers d'euros.

30. – Charges générales d'exploitation.

(En milliers d'euros)	Décembre 2011	Décembre 2010
Frais de personnel	– 167 843	– 168 287
Salaires et traitements	– 103 498	– 107 088
Intéressement et participation des salariés	– 7 381	– 7 301
Charges sociales	– 53 053	– 50 090
Produits divers d'étalement au TIE (1)	10 722	9 971
Autres charges assimilées	– 14 633	– 13 779
(*) Dont charges de retraite	– 10 246	– 10 087
Frais administratifs	– 112 640	– 110 615
Impôts et taxes (2)	– 16 779	– 13 343
Services extérieurs	– 96 102	– 97 334
Autres charges assimilées	241	62
Amortissement des charges à étaler (net des transferts)	2 337	2 758
Charges refacturées	4 613	4 313
Excédent des dotations ou des reprises (3) aux comptes de provisions pour risques	– 3 940	2 100
Total	– 277 473	– 269 731

(1) Ce poste enregistre le transfert de charge des rémunérations variables chargées des commerciaux enregistrées en frais de personnel et étalées au TIE au PNB.

(2) Dont – 3 099 milliers d'euros au 31 décembre 2011 au titre de la nouvelle taxe de risque systémique.

(3) Ce poste enregistre principalement pour – 1 237 milliers d'euros net de dotation et reprise de provisions de charges de restructuration et de litige sur le personnel consécutives aux rapprochements de filiales opérationnelles et pour – 2 693 milliers d'euros net de dotation et reprise aux provisions sur engagements de retraite.

Les rémunérations totales & avantages en nature versés aux administrateurs par la société consolidante ou les sociétés contrôlées s'élèvent à 875 milliers d'euros au titre de l'exercice 2011.

La répartition par cabinet et par type de mission des honoraires des commissaires aux comptes des sociétés du groupe CIFD comptabilisés dans le résultat du 31 décembre 2011 est donnée ci-dessous :

Prestations/Cabinets	Total	
	Décembre 2011	Décembre 2010
Certif, examen des comptes	1 974	2 191
PwC	855	834
Mazars	738	894

Autres	381	463
Missions accessoires	152	26
PwC	71	5
Mazars	77	5
Autres	4	16
Sous Total	2 126	2 217
Juridique, fiscal, social	0	74
PwC	0	0
Mazars	0	0
Autres	0	74
Autres	0	85
PwC	0	41
Mazars	0	36
Autres	0	8
Sous Total	0	159
Total général	2 126	2 376
PwC	926	880
Mazars	815	935
Autres	385	561

31. – Coût du risque.

(En milliers d'euros)	Décembre 2011	Décembre 2010
Lié aux opérations sur :		
Les établissements de crédit	398	3 500
Dotations (ou reprises) nettes aux comptes de dépréciations (1)	2 597	9 434
Pertes sur créances irrécouvrables (2)	– 2 199	– 5 934
Récupérations sur créances amorties	0	0
La clientèle	– 52 458	– 102 606
Dotations (ou reprises) nettes aux comptes de dépréciations	– 30 538	– 87 136
Pertes sur créances irrécouvrables	– 26 622	– 19 284
Récupérations sur créances amorties	1 482	1 240
Coût net du FGAS (3)	3 220	2 574
Les portefeuilles-titres & autres opérations diverses	595	3
Dotations (ou reprises) nettes aux comptes de dépréciations	604	3
Pertes sur créances irrécouvrables	– 41	0
Récupérations sur créances amorties	32	
Total	– 51 465	– 99 103

(1) Reprise de la provision pour risques et charges sur la créance Lehman Brothers International (LBI) de 2 500 milliers d'euros chez CIF Euromortgage.

(2) – 2 199 milliers d'euros de perte sur créance LBI par CIF Euromortgage au 31 décembre 2011.

(3) Dont un reversement exceptionnel dans le cadre de la liquidation du FGAS pour 3 064 milliers d'euros.

32. – Gains ou pertes sur actifs immobilisés.

(En milliers d'euros)	Décembre 2011	Décembre 2010
Sur immobilisations financières	– 973	80
Plus ou moins-values de cession (1)	– 414	24
Dotations (ou reprises) nettes aux comptes de dépréciations	– 559	56

Sur immobilisations incorporelles	- 203	- 153
Sur immobilisations corporelles	344	- 115
Plus ou moins value de consolidation		
Total	- 832	- 188

(1) Moins-value de 414 milliers d'euros sur la cession par CIFD de sa part dans AERIOS à BPI. Pour rappel AERIOS a fait l'objet d'une TUP au profit de BPI sur l'exercice 2011.

33. – Résultat exceptionnel.

(En milliers d'euros)	Décembre 2011	Décembre 2010
Charges exceptionnelles	- 3	0
Produits exceptionnels	0	0
Total	- 3	0

34. – Impôt sur les sociétés.

La charge d'impôt s'élève, au 31 décembre 2011, à 37 363 milliers d'euros. Elle est constituée d'une charge d'impôt courant de 34 582 milliers d'euros et d'une charge relative aux impôts différés de 2 784 milliers d'euros.

Au bilan, l'impôt différé est enregistré pour une valeur active de 24 042 milliers d'euros (contre 37 910 au 31 décembre 2010) et passive de 5 859 milliers d'euros (contre 9 054 au 31 décembre 2010).

Répartition groupe / hors groupe dans la charge d'impôt :

(En milliers d'euros)	Décembre 2011	Décembre 2010
Part du groupe	23 223	24 789
Part des minoritaires	14 140	9 074
Total	37 363	33 863

Ventilation des impôts différés par nature :

(En milliers d'euros)	Décembre 2011		Décembre 2010	
	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs
Différences temporaires	24 276	- 4 979	28 879	- 3 972
Provisions congés payés				
Provisions engagement de retraite	1 689	54	635	138
Provisions non déductibles	18 609	- 1 191	25 095	- 559
Charges et produits à taxation différée	3 036	- 4 341	2 170	- 3 785
Dont étalement au TIE des commissions et coût de transaction	- 4 168	- 1 524	1 235	- 3 464
Autres	942	499	979	234
Reports fiscaux déficitaires (1)	0		9 213	- 3 605
Autres	- 234	- 880	- 182	- 1 477
Ecart d'évaluation	- 236	- 880	- 95	- 1 408
Autres	2	0	- 87	- 69
Total impôts différés	24 042	- 5 859	37 910	- 9 054

(1) Les déficits, classés en 2010 en IDA, ont été reclassés au 31 décembre 2011 au passif du bilan pour un montant de 7 888 milliers d'euros en diminution du compte d'attente de CIFD (compte créditeurs divers).

Preuve de l'impôt :

(En milliers d'euros)	Décembre 2011	En %	Décembre 2010	En %
-----------------------	---------------	------	---------------	------

Résultat de l'ensemble consolidé	78 313		78 701	
Charge d'impôt du groupe	- 37 363	- 32,30 %	- 33 863	- 30,08 %
Résultat avant impôt	115 676		112 564	
Taux d'impôt de la société mère	34,43 %		34,43 %	
Impôt théorique	- 39 831		- 38 760	
Taux d'impôt effectif	32,30 %		30,08 %	
Ecart	2 468		4 897	
Impôt de distribution		0,00 %	0	0,00 %
Effet des charges non déductibles et des produits non imposables	2 910	2,52 %	21	0,02 %
Effet des abattements CSB sur le calcul de l'impôt	327	0,28 %	365	0,32 %
Effet des différences de taux d'imposition et du report variable	- 356	- 0,31 %	- 50	- 0,04 %
Crédit d'impôt sur le mécénat	154	0,13 %	77	0,07 %
Limitation des Impôts différés et impôts différés non activés sur déficit	- 505	- 0,44 %	- 299	- 0,27 %
Dégrèvement d'impôt et déficit fiscal imputé	38	0,03 %	5 015	4,46 %
Divers et régularisation N-1	- 100	- 0,09 %	- 232	- 0,21 %
Total	2 468		4 897	

Hors élément exceptionnel, le taux d'impôt effectif du groupe ressort à 34,8 %.

IV. – Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.

I. – Opinion sur les comptes consolidés. — Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 2 « Evénements postérieurs à la clôture » et 3 « Continuité de l'exploitation » de l'annexe aux comptes consolidés qui :

— rappellent que les comptes consolidés de la société Crédit Immobilier de France Développement (CIFD), ont été établis selon les règles applicables en situation de continuité d'exploitation,

— exposent le contexte pris en compte par le Conseil d'administration pour arrêter les comptes consolidés de la société Crédit Immobilier de France Développement (CIFD), compte-tenu du rôle fondamental que jouent les sociétés 3CIF et CIF Euromortgage dans le refinancement et les équilibres de trésorerie du groupe CIFD, en retenant la convention comptable de continuité de l'exploitation, et notamment :

— la décision du conseil d'administration de Crédit Immobilier de France Développement (CIFD) de faire évoluer l'exercice de son activité vers un cadre garantissant sa pérennité, en retenant de façon prioritaire la solution d'un adossement à un autre établissement ou tout autre solution permettant d'assurer une poursuite d'activité pérenne,

— l'existence d'un collatéral suffisant, éligible aux banques centrales, à apporter en garantie pour permettre au groupe Crédit Immobilier de France d'assurer sa liquidité et faire face à ses engagements externes à fin 2012,

— l'attention portée par les autorités publiques à la construction d'une solution pérenne,

— l'absence de modification par les agences de notation des notes de long terme et de court terme de la 3CIF, après analyse très attentive de la probabilité d'un soutien public que ces agences ont estimée extrêmement élevée, donnant ainsi selon la société les délais nécessaires à la mise en place d'une solution susceptible de sécuriser la poursuite de l'activité.

Si aucune solution pérenne n'était confirmée, le groupe Crédit immobilier de France Développement (CIFD) serait amené à examiner les conséquences éventuelles d'une telle situation sur la convention comptable de continuité d'exploitation pour l'établissement des comptes des exercices à venir.

II. – Justification des appréciations. — Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise des finances publiques de certains pays de la zone euro (et en particulier de la Grèce), qui est accompagnée d'une crise économique et d'une crise de liquidité, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

— Continuité d'exploitation : Nos travaux ont consisté à apprécier les éléments retenus par le Conseil d'administration et justifiant le maintien de la convention comptable de continuité d'exploitation et à prendre connaissance de la documentation qui sous-tend ces éléments, dont notamment les prévisions de financement.

Nous avons également revu les informations communiquées dans l'annexe au titre de la convention comptable de continuité d'exploitation et des incertitudes y afférentes.

— Estimations comptables :

– Votre groupe constitue des dépréciations et provisions spécifiques afin de couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (notes n° 4, 10, 19 et 31 de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle mis en place par la Direction, relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations spécifiques à l'actif du bilan. Concernant les créances apportées par Apollonia et dans le contexte du litige exposé dans la note 2 de l'annexe – Faits marquants, nous avons examiné les éléments retenus pour déterminer les dépréciations et provisions constituées au 31 décembre 2011 sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes.

– Votre société détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les notes 4, 11, 12 et 19 de l'annexe exposent les règles et méthodes relatives à leur comptabilisation. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la documentation de la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par la société et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. – Vérification spécifique. — Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 14 juin 2012.

Les commissaires aux comptes :

PricewaterhouseCoopers Audit
Elisabeth L'HERMITE ;

Mazars
Franck BOYER.

1205087